



Rencontres avec des réservistes opérationnels



PROPOS

Prise d'armées en l'honneur des réservistes : Sébastien Lecornu trace les contours de la réserve d'aujourd'hui et de demain

CULTURE ET PATRIMOINE

Rencontre avec le GDI (2s) Henry de Medlège, ancien directeur du musée de l'Armée

FOCUS

Les officiers généraux en chiffres et considérations

SANTÉ • PRÉVOYANCE
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN



Bien plus
qu'une mutuelle

“BIEN PLUS QU'UNE MUTUELLE À MES CÔTÉS, UNE ALLIÉE DANS TOUTES LES ÉPREUVES”

Avec Unéo, sécurisez votre avenir,
quoi qu'il arrive.

Pour tout savoir sur les solutions mises
en place dans l'exercice de votre métier,
scannez ce QR code.



www.groupe-uneo.fr

Suivez-nous sur :     



SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :

© LIONEL PÉTILLON ET © MINARM/PATRICE NORMAND/LEEXTRA VIA OPALE

**REVUE
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES**
(4 numéros/an)

Administration-rédaction :

12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
unor.dg@orange.fr
Site internet :
<https://unor-reserves.fr>

Directeur de la publication :

LCL (R) Philippe Ribatto,
Président de l'UNOR

Rédacteur en chef :

Lionel Pétillon
redacteur.unor@orange.fr

Abonnements :

Publicité :

Délégué général de l'UNOR
Tél. : 01 43 47 40 16
Tél. : 07 85 11 46 67
unor.dg@orange.fr

Dépôt légal :

3^e trimestre 2024
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**

Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « *bon pour publication* ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

6 Actualités

- Assemblée nationale : un nouveau président à la Commission de la défense
- Réserve Terre : un centre d'appui au recrutement
- Travaux aux CNA
- Le GDI Poisbeau, nouveau SGGN
- Marine nationale : des flottilles pour les réservistes

10 Actualités internationales

- Un monde à feu et à sang

12 Focus

- Les officiers généraux

29 Associations territoriales

- Le mot du lieutenant-colonel (H) Stéphane De Pauw, 1^{er} vice-président

30 Discours

- Allocution du MINARM lors de la prise d'armes en l'honneur des réservistes, le 3 juillet

33 Sous la loupe

- Le décret du 2 juillet et les modifications des dispositions relatives à la réserve militaire

36 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec le GDI (2S) Henry de Medlège, ex-directeur de musée de l'Armée
- Lu pour vous

46 Patrimoine

- Commémorations 2024 : Le temps des chevaliers

49 Publications officielles

15 Dossier Jeux Olympiques et Paralympiques

- Des réservistes très opérationnels
- Un dispositif militaire inédit
- Un centre opérationnel armé par des réservistes
- Une mission exceptionnelle : rencontre avec des réservistes déployés



ACTIVITÉS

3^e TRIMESTRE 2024

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

07 JUILLET

- 3 juillet Prise d'armes du ministre des Armées aux Invalides, mise à l'honneur des réserves opérationnelles.
- 8 juillet Lancement de la nouvelle communication nationale de l'UNOR.
- 13 juillet Invitation des troupes du défilé dans les jardins du ministère des Armées.
- 14 juillet Fête nationale, défilé avenue Foch à Paris.
- 16 au 19 juillet 106^e édition de la Marche de Nimègue, visite des équipes françaises.

09 SEPTEMBRE

- 11 septembre Cérémonie d'hommage à Guynemer, à Compiègne (60).
- 13 septembre Rencontre avec l'adjoint au commandant des réserves de la Police nationale.
- 17 septembre Bureau national de l'UNOR.
- 18 septembre Rencontre avec le Secrétaire général de la Commission Armées Jeunesse.
- 19 septembre Conseil de la région UNOR Charentes, à Chauray (79).
- 21 septembre Raid des réserves en Normandie en forêt de La Londe.
- 24-25 septembre Voyage UE-OTAN avec l'ANORAAE Jeunes.
- 30 septembre Assemblée plénière de rentrée de la Commission Armées Jeunesse.

10 OCTOBRE

- 8 octobre Ravivage annuel de la Flamme à l'Arc de Triomphe avec l'ONM des Hauts-de-Seine.
- 17 octobre Bureau national de l'UNOR.
- 25 octobre Comité GMF.

11 NOVEMBRE

- 12 novembre Les Rencontres de la Garde nationale 2024 à la Maison de la Chimie, à Paris.
- 21 novembre Bureau national de l'UNOR.
- 30 novembre Commission consultative des réserves de l'armée de Terre.



ÉDITORIAL

LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

MES CHERS CAMARADES,

Au moment de la rédaction de ces lignes, le ministre des Armées, M. Sébastien Lecornu, a été maintenu dans ses fonctions qui se sont vues élargies aux Anciens combattants. Nous lui adressons nos sincères félicitations !

Nous réaffirmons soutenir sans relâche l'axe du chef des Armées, celui du doublement des effectifs de la réserve opérationnelle d'ici 2030, ce qui permettra de constituer un véritable réservoir de forces pour répondre au contexte géostratégique, tout en consolidant la cohésion nationale pour renforcer la résilience du pays.

Le présent numéro *d'Armée & Défense* est centré sur la mission des réservistes opérationnels qui ont contribué au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Avec environ 15 000 militaires déployés en France, l'opération *Sentinelle JOP 2024* a rempli pleinement la mission qui lui avait été assignée. S'appuyant sur leurs capacités et savoir-faire spécifiques, les armées – au cœur desquelles des centaines de réservistes – ont relevé ce grand défi.

Par ailleurs, les présidents des régions-UNOR ont largement participé au sondage sur l'évolution de la condition du réserviste opérationnel (militaire du rang, sous-officier ou officier) en reprenant les fondamentaux du statut du réserviste. Ceux-ci avaient été défendus par l'UNOR, dans la préparation de la LPM 2024-2030, à travers ses participations reconnues au



sein du groupe de travail (GT) initié par le ministre des Armées.

Chers camarades, je vous remercie vivement pour vos remontées d'informations.

Actuellement, l'heure est à la consolidation et la hiérarchisation de vos apports thématiques sur l'évolution de la condition du réserviste, à partir desquels un document de synthèse sous la forme d'un Livre Blanc sera largement diffusé. Nous en parlerons lors de la réunion semestrielle des présidents de Régions.

Loin d'évoquer les conclusions du rapport de la Cour des comptes sur le SNU (sujet non militaire), j'ai le plaisir de vous annoncer le renforcement des représentants UNOR dans les cinq implantations (Lyon, Brest, Bordeaux, La Réunion et Paris) de la Commission Armées Jeunesse (CAJ).

En juillet, j'ai visité les équipes françaises engagées dans la 106^e édition de la Marche de Nimègue. Cette année voyait la première participation de l'École de l'air et de l'espace avec une équipe composée de seize jeunes aviateurs.

Sur les quatre derniers kilomètres de la Marche, l'ensemble des équipes des forces armées françaises a défilé - tel un seul homme - jusqu'à la ligne d'arrivée, alors que le président de l'UNOR était invité d'honneur en tribune officielle.

Dans le cadre des activités à l'international, notons également l'implication particulière de l'ANORAAE qui a organisé à l'attention des jeunes officiers de réserve, un voyage d'études à Bruxelles (UE et OTAN).

Enfin, l'édition 2024 des Journées nationales du réserviste (JNR) se déroulent du 12 octobre au 12 novembre.

Des événements sont organisés dans la France entière pour mettre à l'honneur les réservistes opérationnels et citoyens des armées, de la gendarmerie nationale et la police nationale, dont le commandement des réserves poursuit son objectif de 30 000 réservistes en 2030, malgré une récente pause budgétaire.

Dans ce contexte d'activités grandissantes des réserves, renforçons notre présence sur le terrain, essentielle à notre indispensable visibilité. Restons le repère que nous sommes devenus, et relevons les défis de notre double appartenance civile et militaire !

Vive la France ! ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue

Armée & Défense
Réserve et Nation



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

<https://unor-reserves.fr>



LES JNR, Journées nationales du réserviste, se tiendront du 12 octobre au 12 novembre 2024 partout en France.

GENDARMERIE : L'École des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN) a changé de nom le 1^{er} septembre pour devenir l'Académie militaire de la Gendarmerie nationale.

Créée en 1918 et installée depuis 1945 à Melun (Seine-et-Marne), l'EOGN est l'une des cinq grandes écoles militaires françaises aux côtés de l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, l'École polytechnique, l'École de l'air et l'École navale.

629 € était le montant de la dépense de Défense par habitant en 2021.

LES EXPORTATIONS de matériels de guerre étaient en baisse de 24% entre 2021 et 2022 alors que les importations sont en hausse de 42% (EcoDef 240).

UN ASTRONAUTE RÉSERVISTE

Réserviste citoyen pendant plus de six ans, l'astronaute Thomas Pesquet est désormais réserviste opérationnel dans l'armée de l'air et de l'espace, au grade de colonel. Il est affecté en tant que pilote d'A330 MRTT Phénix sur la 31^e Escadre aérienne de ravitaillement et de transport stratégique (BA 125 Istres-Le Tubé). Thomas Pesquet est le dixième Français à avoir séjourné dans l'espace. Il a effectué deux missions spatiales, totalisant 396 jours, 11 heures et 34 minutes dans l'espace et six sorties extravéhiculaires.

ACTUALITÉS

ASSEMBLÉE NATIONALE

NOUVEAU PRÉSIDENT À LA COMMISSION

Le 20 juillet dernier, les membres de la Commission de la défense nationale et des forces armées ont procédé à l'élection du nouveau bureau de leur commission.

À la suite des élections législatives, la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale a été recomposée. Celle-ci est désormais présidée par le député du Morbihan Jean-Michel Jacques (Ensemble pour la République). Il est accompagné de quatre vice-présidents – Geneviève Darrieussecq (Les Démocrates), Frank Gilette (Rassemblement National), Loïc Kervran (Horizons & Indépendants), Jean-Louis Thiériot (Droite Républicaine) – et de quatre secrétaires : Valérie Bazin-Malgras (Droite Républicaine), Bernard Chaix (A Droite), Natalia Pouzyreff (Ensemble pour la République), Marie Récalde (Socialistes et apparentés).

la défense et des forces armées (2017). En mai 2023, il a été rapporteur pour la Commission sur le « *projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense* » (Rapport n° 1234).

Il a également été rapporteur, en juillet 2023, pour « *la Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense.* »

UN ANCIEN COMMANDO

Selon la fiche de présentation publiée sur son site Internet, le nouveau président de la Commission de la défense nationale connaît bien les armées grâce à sa longue expérience personnelle au sein des forces.

« *Je me suis engagé en 1988 dans la Marine nationale. Après une formation d'infirmier militaire, j'ai rejoint l'École des fusiliers marins de Lorient où j'ai réussi les épreuves de sélection des commandos marine (badge numéro 7 480).*

Au total, j'ai passé plus de 23 ans dans la Marine nationale, dont 17 dans les forces spéciales : Commando Jaubert, Commando Trépel et Escouade de contre-terrorisme et de libération d'otages » (ECTLO). Jean-Michel Jacques est médaillé militaire et titulaire de la croix de la Valeur militaire.

Enfin, de 2005 à 2017, il a également « *exercé en tant qu'officier du Service de santé des sapeurs-pompiers volontaires du Morbihan.* » ■



© Chaîne@jean-michel.jacques

Le député Jean-Michel Jacques, nouveau président de la Commission de la défense et des forces armées à l'Assemblée nationale.

UN CONNAISSEUR DU DOSSIER

Durant la précédente législature et concernant plus particulièrement la Défense, le député Jean-Michel Jacques a occupé la fonction de vice-président de la Commission de

ACTUALITÉS

RÉSERVE TERRE

UN CENTRE D'APPUI AU RECRUTEMENT

Un Centre d'appui au recrutement de la réserve de l'Armée de Terre (CARRAT), avec un numéro vert national d'information sur la réserve, a été mis en place au Groupement Recrutement Sélection Île-de-France.

Dans le cadre de la montée en puissance de la réserve opérationnelle, le Pôle Recrutement Jeunesse de la Direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) a mis en place le 3 juin dernier, un Centre d'appui au recrutement de la réserve de l'Armée de Terre (CARRAT). Celui-ci est doté d'un numéro vert national d'information sur la réserve. Implantés au Groupement Recrutement Sélection Île-de-France (GRS), les opérateurs en ligne pourront informer les candidats potentiels sur tous les aspects de la réserve : le recrutement,

les différents types de réserve, les missions des réservistes, leur formation, les parcours de carrière, les informations pratiques, etc. L'objectif est d'accompagner les futurs réservistes dans la première étape de leur démarche d'engagement et de les orienter vers les services compétents des formations d'emploi pour leur recrutement. Le numéro vert – 0800 730 439 (service & appel gratuit) – est accessible du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le vendredi de 9h00 à 12h00. ■

INTERARMÉES

TRAVAUX AUX CNA

Le prestigieux immeuble du Cercle national des Armées va bénéficier d'un vaste plan de rénovation-réhabilitation.

Situé place Saint-Augustin à Paris, le Cercle national des Armées (CNA), connu aussi sous le nom de la Maison des officiers, va pouvoir bénéficier d'un plan indispensable de rénovation. Un contrat prévoyant une rénovation-réhabilitation de l'immeuble, a en effet été conclu le 4 juillet dernier pour une durée ferme de 30 ans entre le Secrétariat général pour l'administration (SGA), la Direction de l'immobilier de l'État et le groupe immobilier

français Duval, attributaire du « Contrat CNA ». Le projet fait état d'une année d'études et de conception et de trois ans de travaux. Ce haut lieu historique des Armées françaises d'inspiration néo-classique, inauguré en 1928, s'étend sur une surface de 12 500 m². Le site sera maintenu ouvert pendant les travaux afin de préserver sa vocation sociale et culturelle au profit des ressortissants du ministère. ■

LE TIMBRE-POSTE hommage au colonel Beltrame a été désigné « plus beau timbre de l'année 2023 » parmi les 42 timbres en compétition lors de la 33^e cérémonie des Trophées du timbre du groupe La Poste, en mai dernier.

PLUS DE 6 000 gendarmes ont été mobilisés pour assurer la sécurité lors des commémorations du 80^e anniversaire du débarquement en Normandie.

LE GRAND PRIX 2024 de la bande dessinée « Les Galons de la BD » a été attribué à Raynal Pellicer (scénario) et Titwane (dessin) pour *Photographes de guerre : Hans Namuth et Georg Reisner, 1936-1940* (éd. Albin Michel).

LE XV DE LA GENDARMERIE a soulevé le bouclier de champion de France militaire. Ils ont remporté cette finale de rugby grâce à une pénalité marquée à quelques secondes de la fin du match face à l'équipe de l'armée de terre (27-25).

LA DGA a lancé un appel d'offre au niveau européen afin de remplacer les moyens de franchissement dont dispose actuellement l'armée de terre (les PFM et les EFA), actuellement trop peu nombreux et inadaptés depuis l'entrée en service des blindés issus du programme SCORPION.

LE CNE FLORENT ODDON, pilote de l'AAE, a conservé son titre de champion du monde de voltige aérienne lors de la 32^e édition du *World Aerobatic Championship* qui s'est tenue en août à Zamosc (Pologne).

L'ÉCOLE MILITAIRE de Paris s'est dotée d'un compte Instagram dont le contenu est entièrement consacré à l'histoire et au patrimoine de cette édifice classé aux Monuments historiques en 1990 : @ecole.militaire.paris

LA BA 921 « Frères Mahé » de Taverny a retrouvé début septembre son statut de base aérienne et accueille désormais l'état-major des forces aériennes stratégiques.

LA 19^E B.ART, Brigade d'artillerie, a été réactivée début septembre, 25 ans après sa dissolution. Relevant du Commandement des actions dans la profondeur et du renseignement (CAPR), elle est formée par les 1^{er} RA, 54^e RA et 61^e RA.

LA FRANCE et la Belgique ont signé un accord pour l'acquisition en commun de l'engin du génie de combat (EGC). Ce véhicule est le moyen d'appui au combat (MAC) du programme SCORPION. Il est chargé de remplacer l'engin blindé du génie (EBG), l'engin du génie rapide de protection (EGRAP) et l'engin du génie d'aménagement (EGAME).

LA RESTITUTION DES EFFETS d'habillement par les militaires lors de leur radiation des cadres (ou s'ils n'en ont plus besoin) est obligatoire, mais cette mesure est loin d'être appliquée. Le Commissariat des armées (SCA) a donc publié une directive sur le réemploi et le recyclage des effets d'habillement afin d'encourager leur restitution au sein des GSBdD.

ACTUALITÉS

GARDE NATIONALE

LE GDI POISBEAU, NOUVEAU SGGN

Le GDI François-Xavier Poisbeau a été nommé secrétaire général de la Garde nationale le 1^{er} septembre dernier.

Le général de division François-Xavier Poisbeau, nouveau secrétaire général de la Garde nationale et secrétaire général du Conseil supérieur de la réserve militaire, est un fin connaisseur du dossier des réserves. Il occupait en effet depuis 2022 les fonctions d'adjoint auprès du GDI Louis-Mathieu Gaspari qui, de son côté, a été nommé adjoint au directeur des ressources humaines de la gendarmerie nationale.

UN TROUPES DE MARINE

À l'issue de Saint-Cyr (1989), le général Poisbeau a servi à trois reprises au sein du 1^{er} régiment d'infanterie de marine. Entre 1993-2011, il est projeté dans les Balkans, en Afrique et en Afghanistan. Il effectue aussi deux séjours, en Nouvelle-Calédonie (1996) et dans les Antilles (2011). Appelé au cabinet du chef d'état-major de l'armée de Terre en 2012, il y sert comme chef du bureau des affaires réservées avant d'être retenu, en 2015, comme auditeur au Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur et de l'Institut national des hautes études pour la sécurité et la justice (INHESJ).

DU SMV

AU COMMANDEMENT TERRE

En 2016, il est affecté à l'État-major des armées pour suivre le dossier de l'organisation territoriale interarmées de défense et les doctrines d'engagement des armées sur le territoire national. Puis il va contribuer dès 2017 à l'extension du Service militaire volontaire (SMV) comme chef d'état-major. En 2019, il est appelé au poste de chef d'état-major du commandement Terre pour



© Garde nationale

Le GDI François-Xavier Poisbeau, nouveau SGGN.

le territoire national et contribue à l'action interministérielle en réponse à la pandémie. Missionné en 2021-2022 au Sahel, il devient conseiller auprès du commandement de forces africaines et œuvre pour des nouvelles formes de partenariats, avant de rejoindre la Garde nationale à l'été 2022.

À noter que le GDI François-Xavier Poisbeau sera admis dans la 2^e section des officiers généraux le 1^{er} août 2025.

UNE GENDARME POUR ADJOINTE

Les fonctions de secrétaire général adjoint de la Garde nationale sont désormais occupées par la générale de brigade Karine Lejeune, jusqu'alors conseillère défense et sécurité, adjointe gendarmerie au cabinet militaire du ministre des Armées.

Précédemment, elle avait notamment été cheffe de la section prévention de la délinquance à la direction générale de la gendarmerie nationale (2013-2016), porte-parole de la gendarmerie nationale (2016-2018), commandante du groupement départemental de la gendarmerie de l'Essonne (2018-2021), puis auditrice au Centre des hautes études militaires (2021-2022). ■

ACTUALITÉS

POSTURE PERMANENTE

DES FLOTTILLES POUR LES RÉSERVISTES

La Marine nationale a créé une première flottille côtière en Atlantique à laquelle sont associées deux escouades de réserve, à La Rochelle et à Bayonne.

Lescouade de réserve côtière (ERC) de La Rochelle a reçu, le 8 août dernier, sa première embarcation semi-rigide de type SRR 650 de la société Zodiac Milpro. Cette escouade doit contribuer au renforcement de la posture permanente de sauvegarde maritime (PPSM) aux côtés des garde-côtes, couvrant une zone allant de l'estuaire de la Gironde jusqu'aux Pertuis Charentais.

Cette ERC « servira également d'expérimentation capacitaire et opérationnelle telle que prévue dans le déploiement du projet », indique le ministère des Armées.

« La tâche est confiée aux quelques 30 réservistes opérationnels déjà recrutés localement (sur un objectif final de 70 à l'horizon 2026) dont plus de la majorité sera à terme sans expérience militaire préalable. Elle débutera par une phase d'entraînement et d'appropriation des conditions de navigation dans la zone des pertuis charentais. »

ET AUSSI À BAYONNE

Le 4 septembre dernier, c'est au tour de l'ERC de Bayonne d'être dotée. Il s'agit cette fois d'une embarcation semi-rigide modèle Sillinger 765 proraïd de Yamaha.

« Les 25 réservistes opérationnels qui composent actuellement l'ERC, signale le ministère des Armées, vont à leur tour pouvoir commencer à s'entraîner, sur leur nouvelle embarcation et se familiariser avec les différents équi-



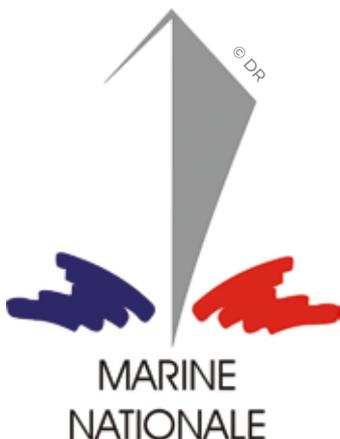
© Marine nationale

Flottille de réserve côtières (FRC) de Bayonne.

pements qui la composent. »

TROIS TYPES DE FLOTTILLES

Dans le cadre de la Loi de programmation militaire 2024-2030 qui porte l'ambition d'une révision profonde du modèle de la réserve opérationnelle des armées, la Marine nationale « fait ainsi évoluer son modèle d'emploi de ses réservistes opérationnels en créant des flottilles de réserve maritimes (FRM) – adossées aux autorités d'emploi – des flottilles de réserve spécialisées (FRS) qui renforcent des domaines d'expertises (numérique, soutien opérationnel, formation) et des flottilles de réserve côtières (FRC) qui permettent d'étendre la présence et la capacité d'action de la Marine sur l'ensemble du littoral en métropole et dans les outre-mer », précise le ministère des Armées. ■



LA DGA, Direction générale de l'armement, recrute plus de 500 postes ouverts en CDI de bac+2 à bac+8 : ingénieurs civils et militaires, métiers techniques et fonctionnels.

LE GROUPE SAFRAN a racheté l'entreprise Preligens spécialisée dans les algorithmes d'intelligence artificielle. Preligens prendra le nom de Safran.AI.

L'ARMÉE DE TERRE a lancé en septembre sa nouvelle campagne de recrutement qui met en avant le slogan suivant : « Peux-tu le faire ? » L'AdT a pour objectif de recruter 16 000 nouveaux soldats d'active et 5 000 réservistes par an.

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL de 1^{re} classe Olivier Marcotte est nommé directeur central du Service du commissariat des armées (SCA) à compter du 1^{er} août, et élevé le même jour aux rang et appellation de commissaire général hors classe.

LES FS seront bientôt dotées de gilets pare-balles « polyvalents ».

REPRÉSENTANT À L'OTAN

L'ambassadeur David Cvach a été nommé en août représentant permanent de la France auprès de l'OTAN. Il était jusqu'à présent directeur de l'Union européenne au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il avait précédemment occupé les fonctions d'ambassadeur de France en Suède et de conseiller du président de la République pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient.

L'ALLEMAGNE qui a déjà distribué près de 34 Mds € de soutien militaire, humanitaire et financier à l'Ukraine depuis 2022, et qui a promis encore 8 Mds € en 2024 et 4 Mds € en 2025, a annoncé mettre fin à cette aide à compter de 2026.

L'AFRIQUE du Sud s'est séparée de ses derniers C-47 Dakota. Le plus ancien encore en service datait de 1943 et cinq autres de 1944 et 1945.

Les plus récents avaient quant à eux été construits entre 1976 et 1971.

EN UKRAINE, l'armée n'auraient réussi à intercepter que 49,5% des missiles et des drones russes depuis février 2022, selon le général Oleksandr Syrsky, commandant en chef des forces armées ukrainiennes.

AU JAPON, l'amiral Ryo Sakai, chef d'état-major de la marine, a démissionné en juillet. Cette décision fait suite à une série de scandales liés à l'accès à des données classifiées par des militaires qui ne disposaient pas des autorisations requises.

EN SUISSE, l'Office fédéral de l'armement (Armasuisse) a lancé un appel à idées afin de trouver « de nouvelles méthodes pour le repêchage sûr et écologique de munitions dans les lacs suisses ».

LES FAC, Forces armées canadiennes, vont être dirigées par la lieutenant-générale Jennie Carignan. Promue générale, elle est la première femme nommée au poste de chef d'état-major de la Défense.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

CONFLIT

UN MONDE À FEU ET À SANG

Selon un récent rapport de l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo (Prio), on dénombrait en 2023 pas moins de 59 conflits dont 28 rien qu'en Afrique.

Le rapport de l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo (Prio) – *Conflict Trends: A Global Overview, 1946–2023* – autrement dit « Tendances des conflits : un aperçu mondial, 1946-2023 »^[1], précise en préambule de son étude qu'avec 59 conflits étatiques enregistrés dans le monde, l'année 2023 affiche un record depuis 1946 !

Selon l'étude, ces 59 conflits étatiques sont enregistrés dans 34 pays, un chiffre néanmoins en diminution passant en effet de 39 pays en 2022 à 34 en 2023. Il en va de même pour le nombre de morts au combat (hors victimes civiles collatérales donc) qui, selon les données collectées par l'Université suédoise d'Uppsala auprès des organisations internationales et des ONG, serait réduit de moitié par rapport à 2022, affichant tout de même le chiffre de

ÉTHIOPIE, UKRAINE, PALESTINE

Le rapport du PRIO relève que trois conflits majeurs ont tout particulièrement contribué au nombre dramatique de tués. Il s'agit tout d'abord du conflit en Éthiopie, dans la région du Tigré, qui affichent le triste record de 286 000 morts en 2021-2022. Vient ensuite l'Ukraine et ses 71 000 morts en 2023 puis la Palestine cette année, avec 23 000 morts en moins de trois mois seulement.

122 000 tués, le troisième « score » le plus élevé depuis 1989.



Carte des événements conflictuels (*Conflict events*) et pays en conflit (*Conflict countries*) en 2023.

^[1] Rapport de l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo (Prio) « *Conflict Trends: A Global Overview, 1946–2023* » (juin 2024).



© Oleksandr Ratushniak/commons.wikimedia.org

La rue principale de Boutcha (Ukraine), le 4 avril 2022.

Et s'il faut reconnaître que le nombre de morts au combat a baissé, le cumul des trois dernières années demeure à lui seul le plus élevé de ces trois dernières décennies !

« La violence dans le monde n'a jamais été aussi élevée depuis la fin de la Guerre froide. Les chiffres suggèrent que le tableau des conflits est devenu de plus en plus complexe, avec un plus grand nombre de belligérants actifs au sein d'un même pays », note Siri Aas Rustad, directrice de recherche au *Peace Research Institute Oslo* et rédactrice du rapport.

L'AFRIQUE TOUJOURS AUTANT TOUCHÉE

Si c'est sans surprise que les conflits en Ukraine et en Palestine tiennent une place prépondérante dans ces tristes records, c'est cependant en Afrique qu'ont lieu le plus grand nombre de guerres et d'affrontements, 28 au totale rien qu'en 2023, à l'image du Nigeria où sévit Boko Haram.

Selon l'étude, le nombre de conflits sur ce continent aurait presque doublé en dix ans, provoquant quelque 330 000 morts, civils et militaires, ces 30 dernières années.

L'Asie occupe la deuxième place sur ce podium de l'horreur avec 17 conflits en cours, tel que celui qui oppose la junte militaire au pouvoir et les rebelles en Birmanie. La troisième place est prise par le Moyen-Orient (en aug-

LES CONFLITS NON ÉTATIQUES

L'étude du PRIO précise qu'en 2023, 75 conflits non étatiques – c'est-à-dire ceux où le gouvernement n'est pas directement impliqué – ont été enregistrés, entraînant environ 21 000 morts liées aux combats.

Les Amériques sont la région qui connaît le plus grand nombre de conflits non étatiques, et le Mexique reste l'un des pays les plus violents, avec près de 14 000 morts liées à ces affrontements.

mentation entre 2022 et 2023) avec dix conflits dont celui se déroulant actuellement en Palestine. Puis suivent l'Europe avec trois conflits (Azerbaïdjan, Ukraine, Russie) et les Amériques avec un seul conflit recensé, en Colombie.

« La hausse des conflits étatiques peut être en partie attribuée à l'expansion de l'État islamique en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient, ainsi qu'à la participation croissante d'acteurs non étatiques, comme le groupe Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin » dans le Sahel et en Afrique occidentale, souligne la chercheuse Siri Aas Rustad. ■



LA BULGARIE a rejoint la *NATO Security Assistance and Training for Ukraine* (NSATU) qui coordonne les activités de formation militaire organisées par les membres de l'OTAN et les livraisons d'équipements militaires, et qui fournit un soutien logistique.

LA POLOGNE a acheté aux États-Unis plusieurs centaines de missiles air-air AIM-120C AMRAAM pour un montant de 783 M €, ainsi que 96 hélicoptères de combat AH-64E Apache pour 9 Mds €.

PLUSIEURS EMPRISES militaires américaines situées en Europe ont été placées en Juillet en état d'alerte renforcée, sur la foi de renseignements selon lesquels des « acteurs soutenus par la Russie envisageait de mener des actes de sabotage », rapporte le blog Opex360.

LA SERBIE a fait l'acquisition fin août de 12 avions de combat Rafale au standard F4.1, devenant ainsi le 7^e pays étranger client.

UN NOUVEAU SG À L'OTAN

Le premier ministre des Pays-Bas, Mark Rutte a succédé début octobre à Jens Stoltenberg aux fonctions de secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ce dernier, nommé en 2014, avait vu son mandat renouvelé à quatre reprises.

Mark Rutte, 57 ans, était Premier ministre des Pays-Bas depuis le 14 octobre 2010 et a quitté son poste le 2 juillet dernier.

ENCADREMENT MILITAIRE

LES OFFICIERS GÉNÉRAUX

Placés au sommet de la hiérarchie militaire et de la catégorie des officiers, les officiers généraux font l'objet d'une forte sélectivité. Voici un tour d'horizon en chiffres et considérations pour mieux connaître ces hommes et ces (rares) femmes.

La hiérarchie militaire est subdivisée en quatre grandes catégories regroupant les militaires du rang, les sous-officiers et officiers marinières, les officiers (subalternes, supérieurs et généraux), puis les maréchaux et amiraux de France. Les officiers généraux représentent le tiers haut des officiers.

Les officiers généraux sont répartis en deux sections. La première section comprend les officiers généraux en activité, en position de détachement, en non-activité et hors cadres.

La deuxième section (2s) comprend les officiers généraux qui, n'appartenant pas à la première section, sont maintenus à la disposition du ministre des Armées et/ou du ministre de l'Intérieur pour les missions qui relèvent de leur autorité (officiers généraux de la gendarmerie).

UN RECRUTEMENT ENDOGÈNE

Comme nous le rappelle le 17^e rapport du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM)^[1], « les officiers généraux



Képi de général de brigade de l'armée de terre.

raux sont le fruit de la forte sélectivité mise en œuvre par les forces armées tout au long de la carrière professionnelle. Ils doivent disposer d'une expertise opérationnelle – fondement de leur légitimité – et de compétences élargies dans de

nombreux domaines (finances, ressources humaines, relations internationales, capacitaire, politico-militaire...) pour appréhender les postes à haute responsabilité.»

Le rapport du HCECM affirme que « de fait, tous les officiers généraux ont débuté leur carrière comme officier subalterne » et que par conséquent « leur recrutement est donc exclusivement endogène. »

NOMMÉS «À LA VACANCE»

Le rapport du HCECM précise encore que « les officiers généraux sont nommés «à la vacance», sur un catalogue d'emplois précisément identifiés. » Les plafonds d'emploi sont fixés par les arrêtés annuels

[1] « Les officiers », 17^e rapport thématique du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (juillet 2023).

1^{re} SECTION ET 2^e SECTION

Les officiers généraux en 1^{re} section et 2^e section relevant du ministère des Armées représentent respectivement 75% et 90% des effectifs. Au sein du MINARM, l'armée de terre reste prédominante dans les effectifs des officiers généraux en 1^{re} section (25%) et en 2^e section (35%). Vient ensuite la DGA avec les taux respectifs de 16% et 15% puis l'AAE avec les taux de 13% et 14%. Quant à la gendarmerie, 23% des officiers généraux sont en 1^{re} section contre seulement 8% en 2^e section.

En 2023, au sein de la population des 5 116 officiers généraux en 2^e section (2s), 35% appartenaient à l'AdT (1 801), 15% à la DGA (754), 14% de l'AAE (697) et 11% de la marine (572).

LES CONDITIONS D'EMPLOI

Un officier général peut être maintenu dans la 1^{re} section, sans limite d'âge :

- quand il a commandé en chef en temps de guerre ou a exercé avec distinction devant l'ennemi le commandement d'une armée ou d'une formation équivalente ;
- temporairement au-delà de la limite d'âge de son grade, pour une durée déterminée en fonction des emplois à pourvoir, sans toutefois pouvoir servir au-delà de l'âge maximal de maintien en première section. Cela concernait 17 officiers généraux en 2023.

Lorsqu'ils sont employés pour les nécessités de l'encadrement, les officiers généraux en 2^e section sont replacés en 1^{re} section pour une durée déterminée dans les conditions et selon les modalités fixées par décret en Conseil d'État. Cela concernait trois officiers généraux en 2023.

de contingentement. « Ce sont donc les partants qui génèrent les vacances de postes et qui vont déterminer la constitution des listes d'aptitude des officiers généraux », signale encore le rapport du HCECM qui ajoute cette évidence :

« l'exercice est complexifié par le fait que les profils proposés à la liste doivent répondre à des critères d'emploi, de milieu, de métiers, de postes à tenir. »

En 2022, le plafond d'emploi était ainsi fixé à 554 officiers généraux dans les armées ainsi répartis : 379 pour trois les armées, 119 pour la direction générale de l'armement (DGA), 43 pour le Service de santé des armées (SSA) et 13 pour le Service d'infrastructure de la Défense (SID). Cet effectif est complété par 160 officiers généraux dans la gendarmerie et 15 administrateurs généraux des affaires maritimes détachés au ministère chargé de l'Environnement.

CARTOGRAPHIE DES OGX EN 1^{re} SECTION

L'évolution du nombre d'officiers généraux est très différenciée entre 2008 et 2022, indique le rapport du HCECM.

« Si les effectifs défense ont baissé de 10,7% (596 officiers généraux en 2008 à 532 en 2022), les effectifs des généraux au sein de la gendarmerie nationale ont augmenté de 168,9% (58 en 2008 à 156 en 2022). »

sont âgés entre 54 ans (9% des effectifs) et 59 ans (12% des effectifs).

S'il n'y a pas de différence notable entre l'âge moyen des hommes (55,8 ans) et des femmes (55,9 ans) sur l'ensemble des officiers généraux, les femmes sont cependant moins âgées en moyenne dans la gendarmerie (54,7 ans) qu'au ministère des Armées (56 ans).

■ **Les femmes** représentent 7% de l'ensemble des officiers généraux ainsi répartis : 8% au sein des armées et 3% de la gendarmerie. Elles représentent 9% des généraux de division et 3% des généraux de corps d'armée.

Dans les armes, les femmes officiers généraux sont issues exclusivement des armes d'appui (génie, transmissions).

■ **Armée de terre** : 95% des officiers généraux sont issus d'un recrutement direct et du corps des officiers des armes (98%). À noter que 39% sont issus des armes de la mêlée (infanterie et cavalerie) et 22% des troupes de marine.

■ **Marine nationale** : 85% des officiers généraux sont issus d'un recrutement direct et exclusivement du corps des officiers de



Insigne de casquette d'un général de brigade aérienne.

■ **Les effectifs** : en 2023, au sein de la population des 695 officiers généraux, 25% sont de l'armée de terre (172), 23% de la gendarmerie nationale (159), 16% de la direction générale de l'armement (109), 13% de l'armée de l'air et de l'espace (91) et 9% de la marine nationale (62).

■ **L'âge moyen** de l'ensemble officiers généraux est de 55,9 ans (55,9 ans au sein des armées et 55,8 ans dans la gendarmerie). La majorité des officiers généraux

marine (100%), dont 92% appartiennent à la filière « opérations ».

■ **Armée de l'air et de l'espace** : 93% des officiers généraux sont issus d'un recrutement direct dont 76% provenant du corps des officiers de l'air, 16% du corps des officiers mécaniciens de l'air et 8% du corps des officiers des bases de l'air.

À signaler que 68% des officiers généraux issus du personnel navigant étaient pilotes de chasse.

LA HIÉRARCHIE DES OFFICIERS GÉNÉRAUX

En France, il existe quatre titres de généraux. À chaque titre correspond un certain nombre d'étoiles. Il n'existe plus de général portant une seule étoile en France. L'étoile unique était effet l'attribution d'un grade d'officier disparu en 1788, celui de brigadier des armées. Dans les faits, ces officiers n'étaient pas des officiers généraux mais avaient le pas sur les autres colonels des régiments qui formaient brigade avec le leur. Dès lors, le premier grade d'officier général en France, celui de général de brigade, comportait deux étoiles.

SEULEMENT DEUX GRADES

Officiellement il n'existe que deux grades au sein des officiers généraux, celui de général de brigade (général de brigade aérienne ou contre-amiral) et celui de général de division (général de division aérienne ou vice-amiral).

Les divisionnaires peuvent recevoir rang et appellation de général de corps d'armée (général de corps aérien ou vice-amiral d'escadre) puis de général d'armée (général d'armée aérienne ou amiral).

À noter que le Service du commissariat des armées (SCA), le Service de l'énergie opérationnelle (SEO), le Service d'infrastructure de la défense (SID), le Service de santé des armées (SSA) ainsi que les Affaires maritimes (AFF-MAR) ne disposent pas d'officier général ayant rang et appellation de général d'armée. Leurs statuts respectifs limitent en effet leurs hiérarchies des grades et appellations à officier général ayant rang et appellation de général de corps d'armée.

formant la colonne vertébrale du haut encadrement militaire, les officiers généraux serviront en moyenne six à sept ans. »

Les conséquences sont importantes pour le haut potentiel d'encadrement comme le fait remarquer le rapport du HCECM : « la promotion à la vacance de poste fait que pour certains officiers promus colonels ou capitaines de vaisseau à 45 ans, l'espoir d'atteindre le généralat est tenu et l'attente peut être longue et incertaine jusqu'à une hypothétique nomination à 56-57 ans. »

Dans ce contexte, « différents mécanismes conduisant à une forme de contractualisation de la fin de carrière » ont néanmoins été mis en place pour « mieux gérer ce vivier très sensible », relève le rapport du HCECM, avec par exemple la promotion fonctionnelle. Elle

« permet de promouvoir au généralat un colonel (ou équivalent) pour une période de deux à trois ans pour occuper une fonction d'un niveau de responsabilité plus élevé, sans envisager une progression sur le long terme, et donc en pesant de manière limitée sur la maquette des emplois. »

Dans le cadre de la LPM

2024-2030, il est d'ailleurs prévu de pouvoir renouveler une fois la promotion fonctionnelle.

Malgré cette avancée et le mince espoir d'atteindre la consécration d'une longue carrière, le système demeure décevant pour un certain nombre de jeunes officiers à potentiel, ce qui justifie, entre autres raisons, les départs prématurés de l'Institution. ■

■ **Gendarmerie nationale** : si 99% des officiers généraux sont issus du corps des officiers de gendarmerie, la ventilation par origine de recrutement est plus large : 68% sont de recrutement direct alors que 22% sont de recrutement semi-direct.

UN TEMPS D'EMPLOI TRÈS COURT

L'une des caractéristiques du généralat est le très court temps d'emploi. Cela est lié aux « contraintes des limites d'âge statutaires^[2], variables en fonction des corps et adaptables à la marge, et de l'âge de nomination (les plus jeunes sont nommés à 49 ans hors exceptions). »

En conséquence, précise le rapport du HCECM, « le temps utile d'emploi est d'une dizaine d'années, au maximum, notamment pour les officiers généraux à très haut potentiel. »

Prenant en compte ces contraintes d'âge et de durée de services jusqu'à la limite d'âge, « les forces armées élaborent la liste d'aptitude en fonction de ces obliga-



Fourreaux d'amiral.

tions et de l'évaluation des perspectives de niveaux de responsabilités pouvant être assurés par le futur promu. »

La durée d'emploi d'un officier général peut ainsi aller « de deux ans (général de brigade ou équivalent, pour le temps d'un poste) à dix ans (général d'armée ou équivalent). Entre ces deux extrêmes,

[2] Pour les trois armées : 59 ans (limite d'âge) et 63 ans (âge maximal de maintien en 1^{re} section).

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

DES RÉSERVISTES TRÈS OPÉRATIONNELS

Les armées ont indubitablement contribué au succès des Jeux de Paris 2024, tant sur les pistes qu'à l'écart des projecteurs. Avec environ 15 000 militaires déployés en France, l'opération *Sentinelle JOP 2024* a rempli la mission qui lui avait été assignée.

Si les armées ont brillé sur les podiums en décrochant 46 médailles (sur 139) dont 10 en or (sur 35) à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, elles ont également parfaitement réussi à relever un autre défi dans le contexte de cet événement mondial : contribuer à la sécurité des lieux et des populations pendant près de trois mois.

L'opération *Sentinelle JOP 2024*, d'une ampleur inédite sur le territoire national, a mobilisé jusqu'à 18 000 militaires dont environ 10 000 rien qu'en Île-de-France, là où étaient concentrés l'essentiel des espaces de compétition.

Parmi ces soldats (et gendarmes), un certain nombre de réservistes^[1] au sein même des patrouilles ou bien dans les états-majors.

Votre revue *Armée & Défense* est allée à la rencontre de ces réservistes très opérationnels. Ils partagent avec nous les moments forts d'une mission historique, pas comme les autres ! ■



^[1] L'UNOR a sollicité le ministère des Armées pour connaître les effectifs mobilisés de la réserve opérationnelle. À l'heure où nous imprimons ce numéro, l'institution n'a pas encore répondu.

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

UN DISPOSITIF MILITAIRE INÉDIT

Pour parer aux menaces terroristes – mais pas seulement – les militaires déployés dans le cadre de l’opération *Sentinelle JOP 2024* ont secondé les forces de sécurité intérieure. S’appuyant sur leurs capacités et savoir-faire spécifiques, les armées ont relevé ce grand défi.



Nous sommes portés par cette mission, qui est à la fois exigeante et exaltante. C’est l’investissement d’un collectif », affirmait en juillet

dernier, à quelques jours de la cérémonie d’ouverture des JO, le général de corps d’armée Christophe Abad, gouverneur militaire de Paris (GMP), officier général de zone de défense et de sécurité de Paris (OGZDS Paris) et commandant de zone terre Île-de-France (COM ZT IDF)^[1].

« *J’ai autour de moi une équipe qui travaille dur depuis quatre ans et qui a réalisé un remarquable travail d’anticipation et de planification, notamment dans le champ logistique* », déclarait encore le GMP sur le site Internet du ministère des Armées^[2].

« *Nous allons nous déployer massivement dans toute l’Île-de-France et la mobilité revêt un enjeu stratégique. Il faudra être*

réactifs, agiles, nous adapter en permanence pour déployer une force capable de manœuvrer au cœur de la cité. C’est un défi colossal », précisait encore le GCA Abad dont la mission ne consistait pas à sécuriser les JO, mais à contribuer à leur sécurisation, comme il n’hésitait pas à le rappeler.

Dans le dispositif de sécurisation des sites et des populations, les armées sont en effet intervenues en appui des forces de sécurité intérieure (FSI) et répondaient aux ordres du préfet de police de Paris dont le général Abad est d’ailleurs le conseiller militaire.

EXERCICE COUBERTIN, UN ENTRAÎNEMENT

Afin de se préparer à cette opération militaire hors normes, plusieurs exercices majeurs (interarmées, conduits en multimedieux – terre, mer, air, espace – et multi-

champs – cyber, informationnel –) avaient permis aux états-majors de tester les procédures visant à se coordonner parfaitement dans le cadre d’un dispositif interministériel.

Parmi ceux-ci, l’exercice *Coubertin* qui, du 13 au 24 novembre 2023, a réuni 300 participants. Un peu à la manière d’une répétition générale, il consistait « *à entraîner l’ensemble des acteurs des états-majors des zones de défense et de sécurité de Paris et de Marseille, ainsi que ceux de la 27^e brigade d’infanterie de Montagne (27^e BIM)*^[3] », indique le ministère des Armées.

Au programme : attaque terroriste, baignades sauvages, manifestations, attaque cyber, catastrophe naturelle, incident de nature sanitaire au sein de la force, etc. « *Le maître mot est réalisme. Les participants jouaient en temps réel* », indiquait alors le gouverneur militaire de Paris.

^[1] Le GCA Christophe Abad a été nommé inspecteur général des armées à compter du 1^{er} octobre 2024. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général d’armée. Il a été remplacé par le GDI Loïc Mizon à compter de cette date, qui est élevé aux rang et appellation de général de corps d’armée.

^[2] Interview mis en ligne le 22 juillet 2024 sur le site Internet du MINARM, propos recueillis par Marc Fernandez.

^[3] La 27^e BIM a armé la Brigade interarmes olympique (BIAO). Cette brigade olympique avait pour mission de dissuader toute action terroriste menée au sol, en étroite coordination avec les FSI.



Le général de corps d'armée Christophe Abad, gouverneur militaire de Paris et OGZDS de Paris.

DES MISSIONS CLASSIQUES ET D'AUTRES SPÉCIALISÉES

S'appuyant sur la longue expérience de l'opération *Sentinelle* et des logiques de réactivité éprouvées, la mission essentielle des armées durant cette période JO a donc consisté à conduire des patrouilles dynamiques dans les rues de Paris, à se déployer aux abords des sites olympiques, des lieux touristiques sensibles et des principaux hubs de transport (gares, aéroports). Mais pas que...

L'ARMÉE DES CHAMPIONS



Les soldats de l'opération *Sentinelle JOP 2024* ne sont pas les seuls à avoir fait rayonner les armées durant tout l'été. Les athlètes de l'Armée de Champions, eux, ont fait briller les armées (et la gendarmerie) tant sur les pistes que sur les podiums olympiques.

Le ministère des Armées compte en effet parmi son personnel civil et militaire « 200 sportifs de haut niveau de la Défense (SHND) valides, sous statut militaire, engagés dans les différentes armées, dont 78 sélectionnés pour participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024 »^[1], précise le ministère. « Il compte également des sportifs de haut niveau handisport, sous statut civil, engagés au sein du Secrétariat général pour l'administration (SGA). Tous, sont regroupés au sein du bataillon de Joinville du centre national des sports de la défense (CNSD). » Ces athlètes de haut niveau constituent l'Armée de Champions.

Avec un total de 21 médailles (4 en or, 6 en argent, 11 en bronze) sur les 64 remportées par l'équipe de France olympique d'une part, et un total de 25 médailles (6 en or, 5 en argent, 14 en bronze) sur les 75 remportées par l'équipe de France paralympique d'une part, ce « bataillon d'athlètes de l'Armée de Champions » a incontestablement marqué les JO 2024 de leur empreinte.

PLUS DE 160 MÉDAILLES DEPUIS 2014

Selon les sources du ministère des Armées, « plus de la moitié des médailles françaises remportées depuis les premiers Jeux olympiques de l'ère moderne en 1896, l'ont été par des athlètes militaires. »

Avant l'ouverture de la compétition en juillet dernier, le ministère des Armées rapportait même que « depuis sa création en 2014, l'Armée de champions a remporté 117 médailles aux Jeux Olympiques : 45 or, 32 argent et 40 bronze ». Un chiffre auquel il convient désormais d'ajouter 46 médailles de plus dont 10 en or !

^[1] 78 athlètes, soit plus de 13% de la délégation olympique officielle française forte de près de 600 athlètes.

« La Force Sentinelle a aussi sollicité un nombre important de réservistes opérationnels qui ont su apporter leur expérience, leur compétence et leur enthousiasme. Leur présence au côté du personnel d'active a été précieuse. »

[GCA Christophe Abad, gouverneur militaire de Paris – Ordre du Jour n° 19 – 10 septembre 2024]

En effet, l'opération *Sentinelle JOP 2024* s'est aussi inscrite dans « des missions spécialisées dans le domaine de la lutte contre les agents nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques (NRBC), ou encore dans la lutte contre les explosifs avec les visites d'inspection de sites », précisait le général Abad.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions en Île-de-France, ce sont environ 10 000 militaires qui ont été déployés à



compter du 15 juin. « C'est inédit dans l'histoire des engagements opérationnels sur le territoire national depuis la Seconde Guerre mondiale », rappelait le général Abad.

LE CAMP MIMOUN ET LES CO À L'ÉCOLE MILITAIRE

Deux hauts lieux d'hébergement et de commandement, d'une ampleur inédite, ont polarisé l'essentiel des effectifs de



© Lionel Pétillon

Aux côtés des gendarmes et des policiers des forces de sécurité intérieure (FSI), les hommes de la force Sentinelle (ici de la 27^e BIM), contribuent à la sécurisation du parcours de l'épreuve cycliste sur route lors de la journée de reconnaissance.

l'opération *Sentinelle JOP 2024* en Île-de-France.

- Le Camp caporal Alain Mimoun (CCAM), le plus important camp, et le plus médiatisé, a été construit sur la pelouse de Reuilly, à l'Est de Paris (XXII^e arrondissement).

Selon le ministère des Armées, il s'agissait du « plus grand camp militaire jamais installé depuis la Seconde Guerre mondiale », constitué de quatorze structures métallo-textiles installées par l'Économat des Armées (EdA), pouvant recevoir jusqu'à 4 500 soldats de l'opération *Sentinelle JOP 2024* : « une véritable ville au cœur de Paris », selon le général Christophe Abad.

Étendu sur plus 31 000 m², le lieu a été aménagé en deux mois seulement. Il proposait 330 dortoirs et un réfectoire de 5 000 m² pouvant distribuer plus de 2 000 repas simultanément,

Le camp abritait aussi le centre opérationnel pour les équipes mobiles tactiques des bataillons de cérémonie, de génie et de transport.

Le site de Reuilly avait notamment été sélectionné pour sa proximité (env. 30 mn maxi) avec tous les sites olympiques de Paris.

- Les états-majors à l'École militaire : pour commander l'opération *Sentinelle JOP 2024* en Île-de-France, les armées ont déployé leurs états-majors opératifs en

cœur de Paris, sur le site de l'École militaire (VII^e arrondissement).

- Le centre opérationnel interarmées (COIA) constituait « un dispositif complet et unique sur le territoire national, un outil à la main du gouverneur militaire de Paris (GMP) pour assurer la conduite des opérations de sécurisation des JOP à Pa-

ris et en Île-de-France », a rappelé le ministère des armées.

- Le centre opérationnel de la Brigade interarmes olympique (BIAO), placée sous le commandement du général de division Lionel Catar. « La brigade olympique a pris le commandement tactique terrestre de l'opération *Sentinelle JOP 2024*, indique le ministère des Armées. Elle s'articulait autour du noyau clé de la 27^e Brigade d'infanterie de montagne qui commande cinq groupements tactiques. Parmi les 10 000 soldats d'active et de réserve qui ont été déployés en Île-de-France, plus de 5 500 ont été engagés au sein de la brigade olympique, en provenance d'une quarantaine de régiments et formations de l'armée de Terre », précise encore le ministère des armées.

Ces deux importants états-majors ont été soutenus par un centre opérationnel mis sur pied pour l'occasion au sein du groupement de soutien de la base de défense Île-de-France (GSBdD IDF) pôle Paris École militaire, un organisme du Commissariat des armées (SCA). Fait suffisamment rare pour être mentionné, il était armé uniquement par des réservistes. ■

LES COULEURS ET LA FLAMME

Aux côtés des sportifs de l'Armée des Champions et des soldats de *Sentinelle* en patrouille, d'autres militaires ont contribué au succès des JOP 2014 :

- **Le bataillon des cérémonies (BATCEREM)** : présentes à proximité des podiums olympiques, les armées ont contribué aux 339 montées des couleurs à l'occasion des cérémonies de remises de médailles olympiques et aux 549 montées des couleurs pour celles paralympiques. Le BATCEREM était composé de militaires d'active et de réserve, de jeunes du service volontaire ainsi que de bénévoles issus des lycées de défense des trois armées.

- **Les gardiens de la Flamme** : la mission principale de ces hommes et femmes issus des armées, de la sécurité civile, de la gendarmerie et de la police nationale, était « d'assurer la sécurité et la pérennité de la Flamme originelle, symbolisant l'esprit olympique ».

Ils devaient s'assurer que la flamme reste allumée en tout temps et qu'elle voyage en toute sécurité. Ils devaient également s'occuper de l'équipement nécessaire et aider les relayeurs à passer le flambeau correctement lors des étapes du relais.

- **Les relayeurs de flamme olympique et paralympique** : plusieurs ressortissants militaires et civils du ministère des Armées ont fait partie des éclaireurs retenus par Paris 2024 pour porter la flamme, tant lors des relais des Jeux Olympiques que Paralympiques. Parmi eux, Thomas Pesquet, astronaute et réserviste de l'armée de l'air et de l'espace, a porté la flamme le 31 mai au Mont-Saint-Michel.

DOSSIER JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

SUR LE TERRAIN

UN CENTRE OPÉRATIONNEL ARMÉ PAR DES RÉSERVISTES

Pendant trois mois environ, l'École militaire s'est métamorphosée en camp opérationnel, soutenu par le service du commissariat des armées (SCA) et plus particulièrement par le pôle Paris École militaire du groupement de soutien de la base de défense d'Île-de-France. Fait rare, son centre opérationnel était armé par des réservistes, chargés de coordonner les missions locales du soutien délivré à la force de sécurisation.

Le grand public a pu découvrir dans les médias le Camp Caporal Alain Mimoun. Celui-ci hébergeait une partie de la Force *Sentinelle* déployée dans le cadre de l'opération de sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 afin de contribuer, aux côtés des FSI^[1], à la sécurité de l'événement.

Moins médiatisé, le camp installé sur le site de l'École militaire de Paris^[2] a lui aussi pris une part importante dans ce dispositif majeur de soutien. Si peu d'unités *Sentinelle* étaient hébergées sur ce site, c'est surtout le personnel d'importants états-majors opératifs qui a marqué les lieux de sa présence.

UNE FORTE MOBILISATION DU PERSONNEL

Grâce aux actions et à la forte mobilisation du pôle Paris École militaire du GSBdD IdF – organisme du Service du commissariat des armées (SCA) –, le site de l'École militaire a su s'adapter, faire évoluer et compléter ses infrastructures habituelles pour être au rendez-vous de l'opération.

Les fonctions support – notamment achat, finances et logistique – du pôle Paris École militaire (PEM) ont été tout particulièrement sollicitées. Cela a nécessité la présence permanente du personnel pendant toute la période et un renfort en effectif en provenance d'autres organismes du Service.



Insigne du GSBdD Île-de-France.

^[1] FSI : forces de sécurité intérieure.

^[2] L'un des 17 sites temporaires en Île-de-France pour toute la durée de l'événement sportif.



© GSBdD IdF pôle PEM

Structure modulaire d'hébergement installée en cour Morland, à l'École militaire.

Pour répondre au plus près aux impératifs du soutien au camp de l'École militaire et coordonner la manœuvre de l'ensemble des services et renforts, le GSBdD IdF pôle

PEM s'était doté d'un centre opérationnel. La particularité de ce CO ? Il fut armé en quasi-totalité par des réservistes. Rencontres avec le commissaire en chef

de 1^{re} classe Jérémie, chef du pôle PEM du GSBdD IdF et chargé du commandement militaire du site, et le lieutenant-colonel de réserve Gilles, chef du CO-PEM-JOP24. ■

Le pôle PEM du GSBdD IdF a eu la mission d'apporter et de déployer le soutien nécessaire au camp installé au cœur de l'École militaire, en parfaite synergie avec d'autres intervenants sollicités par le SCA, tels que l'Économat des Armées (EDA). Quelles étaient les entités militaires présentes sur le site de PEM et quelles ont été les missions de soutien confiées au pôle PEM du GSBdD IdF d'autre part ?

CRCI Jérémie : Sur le site de l'École militaire, les éléments de la Force soutenus étaient essentiellement le centre opérationnel interarmées (COIA), c'est-à-dire d'une part l'état-major opératif conduisant l'opération, armé par le personnel de l'état-major de zone de défense de Paris (EMZD de Paris) et, d'autre part, l'état-major tactique commandant les groupements *Sentinelle*, constitué par la 27^e Brigade d'infanterie de montagne. D'autres unités étaient présentes sur le site, comme le groupement d'appui aux systèmes d'information et de communication.

Il convient de ne pas oublier non plus les

autres sites rattachés au pôle PEM, le monobloc (ex-hôpital interarmées) du Val-de-Grâce et le Fort de l'Est (Vincennes), hébergeant notamment des troupes *Sentinelle*.

Le pôle PEM du GSBdD IdF possède une expertise reconnue en soutenant tout au long de l'année une soixantaine d'organismes relevant essentiellement du ministère des Armées, soit plus de 2 500 personnes sur site, sans oublier la sécurité inhérente à une telle enceinte.

Son expertise s'étend aussi à l'accueil et au soutien d'événements de rayonnement national tel que le séminaire interarmées des grandes écoles militaires (SIGEM). Ces expertises étaient-elles un atout pour remplir la mission de soutien à la force de sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 qui vous était assignée ?

CRCI Jérémie : La propension du pôle PEM à soutenir sur le site de l'École militaire de nombreux événements d'ampleur tout au long de l'année a assurément constitué un atout.

D'autres facteurs ont joué bien évidemment, comme l'anticipation et la planification, cruciales pour cette opération, comme la manœuvre sous la conduite de la direction du groupement de soutien de la base de défense Île-de-France en charge du soutien de l'homme sur l'ensemble des sites franciliens.

Et il faut également saluer la mobilisation et l'abnégation de l'ensemble du personnel du pôle, conscients de participer au soutien d'un événement historique et de portée planétaire.

Afin de coordonner l'ensemble des missions et des services du GSBdD IdF impactés, vous avez mis en place un centre opérationnel.

Celui-ci avait la particularité d'être armé dans sa quasi-totalité par des réservistes, sans oublier le major de camp, un sous-officier lui aussi réserviste. Seul un sous-officier d'active complétait l'effectif de ce CO.

La composition du CO-PEM-JOP24 était-elle la matérialisation d'une volonté du GSBdD IdF - et du SCA - d'utiliser l'ex-

Expertise de ses réservistes opérationnels au cœur d'une opération d'envergure ?

Comment le choix et la désignation des officiers et sous-officiers de réserve affectés à ce CO s'est-il opéré ?

CRCI Jérémie : Le SCA dispose d'un vivier de réservistes de qualité, il était donc évident que cette ressource précieuse allait être mise à contribution, compte tenu de la forte mobilisation de l'ensemble du GSBdD IdF dans le cadre de cette opération. La sélection du personnel de réserve s'est opérée sur la base de leurs compétences, de leur expérience et de leur disponibilité.

Le recours à la réserve s'est toutefois inscrit dans un mouvement plus vaste de mobilisation des forces vives du SCA. Le pôle PEM, comme les autres composantes du GSBdD IdF, étant à cette occasion renforcés par des personnels militaires et civils de l'ensemble des organismes SCA de métropole.

En dehors du CO-PEM-JOP24, le GSBdD IdF pôle PEM a-t-il fait appel à d'autres réservistes pour consolider ses effectifs au sein de ses services et de ses antennes dans le cadre de cette opération ?

CRCI Jérémie : En dehors du CO, le pôle PEM a pu bénéficier de l'expertise d'autres réservistes, venant notamment renforcer les équipes en place dans les antennes PEM des sites du Val-de-Grâce, en provenance du GSBdD IdF ou d'autres unités, comme le groupement de recrutement de la Légion étrangère.

Au-delà de cette période particulière des JO, le pôle PEM emploie-t-il aussi le reste de l'année des réservistes ? Si oui,

s'agit-il de missions occasionnelles ou de fonctions récurrentes ?

CRCI Jérémie : Indépendamment de cette opération, le pôle PEM emploie effectivement une quinzaine de réservistes de tous grades pour des fonctions récurrentes, mais également pour des

activités ponctuelles.

Leurs expériences respectives et leurs savoir-faire divers et variés, issus du monde privé pour certains d'entre eux, apportent une réelle plus-value et constituent un complément de premier ordre aux effectifs permanents du pôle. ■



Le commissaire en chef de 1^{re} classe Jérémie, chef du pôle PEM du GSBdD IdF et chargé du commandement militaire du site.

Une opération telle que la sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 nécessite une forte anticipation. À partir de quand le CO-PEM a-t-il été fonctionnel et quand a-t-il cessé d'être activé ?

Comment s'est passée la montée en puissance ?

LCL (R) Gilles : Nous avons imaginé le centre opérationnel dès la fin de l'année 2023, en phase de conception de la manœuvre, afin de se mettre en ordre de

bataille pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Nous avons précisément comme modèle le CO de crise, conçu pour le « plan Seine »^[1], qui avait fait l'objet d'un exercice courant 2023, piloté par l'officier plan du GSBdD IdF.

^[1] Le "plan Seine" vise à assurer la résilience d'un certain nombre d'activités en lien avec le commandement aux armées en cas de crise majeure sur le niveau de la Seine.



De gauche à droite : l'adjudant-chef (R) Thierry, le lieutenant-colonel (R) Gilles, le commandant (R) Thierry et l'adjudant-chef (R) Pascal.

En début d'année 2024, le CO est devenu opérationnel, avec l'arrivée de renforts à temps plein à compter de mai, quand le déploiement et le montage des camps a débuté. Nous avons assuré une veille permanente pendant les Jeux et le CO n'a été désactivé qu'à la fin du démontage et du désengagement des derniers renforts du SCA et le départ du major de camp.

Il y a deux ans environ, vous étiez encore d'active et vous occupiez le poste d'adjoint au chef de pôle Paris École militaire du GSBdD IdF. Vous connaissez donc parfaitement le site et encore bon nombre du personnel. On peut imaginer que ce passé récent a constitué un véritable atout pour commander ce CO et pour créer la synergie indispensable avec les différents services du GSBdD...

LCL (R) Gilles : J'ai atteint la limite d'âge de mon grade l'été 2023, à 39 ans de service actif, après un dernier emploi d'officier infrastructure à la division organique du GSBdD à Saint-Germain-en-Laye. J'avais été adjoint du chef de pôle Paris École militaire pendant deux ans, j'étais donc effectivement encore parfaitement « dans le bain ».

De surcroît, je bénéficiais de mon expérience antérieure en matière d'organisation opérationnelle aux niveaux opératifs et tactiques.

Qui armait votre CO et quelles étaient les fonctions de chacun des éléments de réserve et d'active ?

LCL (R) Gilles : Notre équipe comprenait quatre réservistes à temps plein à compter du mois de juin : un chef CO, un adjoint-rédacteur (S35), un responsable de la gestion de l'information (CMI) et un responsable du stationnement (2D). Un quatuor bien synchronisé, sous contrat de réserve spécifique Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Quelles étaient les missions quotidiennes de votre CO ?

LCL (R) Gilles : La difficulté principale a été la gestion des innombrables informations et la coordination des actions à mener. À cet effet, nous déroulions un processus précis : points de situation quotidiens, liaisons avec les antennes, la portion centrale du GSBdD et le centre opérationnel interarmées (COIA), point des effectifs et emploi des renforts du SCA, suivi des effectifs

à soutenir, expression des besoins, rédaction des ordres de conduite, comptes rendus à l'échelon supérieur. Point central de la conduite du soutien de nos sites, nous disposions des outils appropriés : unité de lieu (un *open space*), une adresse fonctionnelle, et une communauté de travail. Le CO était le point d'appui au commandement du pôle, qui lui faisait la synthèse des opérations et transmettait ses directives.

Le commandement de ce CO constituait-il votre premier engagement à servir dans la réserve (ESR) opérationnelle depuis votre départ de l'armée d'active ? Comment envisagez-vous la poursuite de votre carrière de réserviste dorénavant ?

LCL (R) Gilles : En fait, c'est le deuxième, mais le précédent, en 2023, cela avait été de courte durée. Le GSBdD IdF m'a fait l'honneur de me confier un nombre de jours plus conséquent cette année. Je ne saurai assez le remercier de m'avoir permis de revivre encore la griserie du service. Pour la suite, comme Cincinnatus, je retourne à mon sillon, jusqu'à ce qu'on me rappelle. ■

SUR LE TERRAIN

UNE MISSION EXCEPTIONNELLE

Cet été, votre revue *Armée & Défense* est allée à la rencontre d'officiers de réserve déployés au sein d'états-majors dans le cadre de l'opération *Sentinelle JOP 2024*. Qu'ils soient anciens de l'armée d'active ou bien issus de la société civile, qu'ils affichent un long parcours dans les armées ou bien qu'ils débutent leur carrière, tous ont partagé avec enthousiasme leurs souvenirs d'une mission exceptionnelle.

LES MÉDIAS INTÉRESSÉS PAR LES RÉSERVISTES

Rencontre avec le capitaine de corvette (R) Jérôme, adjoint du chef de la cellule communication. Il était affecté du 1^{er} juillet au 15 septembre au Centre opérationnel interarmées (COIA).

Le capitaine de corvette (R) Jérôme a quitté l'active après 38 ans de carrière dans la Marine nationale. Il sert désormais dans la réserve opérationnelle depuis l'été 2021. Il est affecté au bureau communication du Gouverneur militaire de Paris (GMP).

Engagé matelot transmetteur en 1984, il a effectué une première partie dans les systèmes d'information et de communication.

Il effectue sa seconde partie de carrière dans la communication et notamment au sein d'affectations interarmées, « ce

que j'ai beaucoup apprécié » précise le CC (R) Jérôme. Ceci va notamment l'amener à devenir conseiller communication de l'amiral Dupuis lors de l'opération *Harmattan* sur le PHA *Tonnerre* dont il conserve « une expérience particulièrement enrichissante ».

Puis il enchaîne en devenant porte-parole au sein de l'EU Navfor dans la lutte contre la piraterie dans le Gofle d'Aden, puis chargé de la communication numérique au cabinet du CEMA (généraux de Villers puis Lecointre) sous les ordres des colonels Jaron et Steiger, et directeur de la rédaction au Sirpa Marine.

Le capitaine de corvette (R) Jérôme affiche une belle carrière au cours de laquelle il a passé plusieurs fois la ligne (équateur) et le cercle polaire, effectué trois séjours à l'étranger en campagne, à Djibouti et deux fois à Dakar. C'est d'ailleurs là, au sein des Forces françaises du Cap-Vert (aujourd'hui EFS) qu'il a ouvert le poste en communication et mis en place la stratégie de communication des forces françaises au Sénégal.

Vous avez été affecté à l'opération Sentinelle JOP 2024, du début à la fin, au sein du Centre opérationnel interarmées. Qu'est-ce que le COIA et ses missions de manière générale ? Quelles ont été vos missions essentielles au cours de cette opération ?

J'ai pris mes fonctions le 1^{er} juillet au sein du Centre opérationnel interarmées pour les quitter à la fin de l'opération, le 15 septembre 2024. Le COIA est un dispositif complet et unique sur le territoire national qui a permis d'assurer la conduite des opérations de sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris et en Île-de-France avec les soldats de l'opération *Sentinelle*.

Le COIA est une structure *ad hoc* qui s'est appuyé sur le noyau armé à partir

de l'état-major de zone de défense et de sécurité (EMZDS) de Paris, stationné à Saint-Germain-en-Laye.

Il a ainsi interagi avec tout l'écosystème qui l'entourait : l'État-major des armées (EMA), les forces de sécurité intérieure (FSI) au premier rang desquelles figure la préfecture de police de Paris, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), l'armée de l'Air et de l'Espace qui déploie un dispositif particulier de sûreté aérienne (DPSA) ainsi que les différentes préfectures de la région avec lesquelles les délégués militaires départementaux interagissaient.

En tant qu'officier communication adjoint au bureau communication du Gouverneur militaire de Paris, vous étiez en permanence au contact des médias. Quels étaient leurs attentes et leur demande principale pour parler de l'action des armées dans ce vaste dispositif de sécurité ? Les médias étrangers ont-ils aussi été intéressés par l'action de nos armées dans cette opération ?

Nous avons reçu beaucoup de demandes de médias, notamment avec la cérémonie d'ouverture des JOP. Les médias français, mais aussi beaucoup de médias étrangers, étaient très intéressés par l'aspect opérationnel de sécurisation sur le terrain, que ce soit autour des sites olympiques ou lors des patrouilles dans les rues de Paris.

Mais la plus forte demande a été pour visiter le Camp Caporal Alain Mimoun sur la pelouse de Reuilly, là où d'habitude les manèges de la foire du Trône attirent des



© DR

Après 38 ans de carrière dans la Marine nationale, le capitaine de corvette (R) Jérôme poursuit son engagement au service de la France au sein de la réserve opérationnelle.

milliers de personnes chaque année. En effet, le CCAM comme nous l'appelons, était le plus grand camp militaire jamais installé depuis la Seconde Guerre mondiale. Un camp XXL, une prouesse à la fois technique et logistique car le camp a été monté en 65 jours.

Le camp pouvait accueillir jusqu'à 4 500 soldats et permettaient de projeter très rapidement ces hommes et femmes sur toutes les missions des JOP24.

La réserve opérationnelle déployée sur Sentinelle JOP 2024 a-t-elle fait partie des sujets traités par les médias ?

Les médias ont été très intéressés par l'engagement des réservistes au sein des JOP 2024. Nous avons réalisé plu-

« Les médias ont été très intéressés par l'engagement des réservistes au sein des JOP24. Nous avons réalisé plusieurs interviews de jeunes réservistes qui, à peine avaient-ils terminé leur travail dans le civil, venaient s'engager pour plusieurs semaines avec la Force. C'est cet aspect « double vie » qui a particulièrement intéressé les médias. »

[Capitaine de corvette (R) Jérôme - adjoint du chef de la cellule communication au COIA]

sieurs interviews de jeunes réservistes qui, à peine avaient-ils terminé leur travail dans le civil, venaient s'engager pour plusieurs semaines avec la Force. C'est cet aspect « double vie » qui a particulièrement intéressé les médias.

Un régiment composé entièrement de réservistes a notamment été engagé dès le début de l'opération, c'est le 24^e régiment d'infanterie (24^e RI) qui est l'unique régiment de réserve de l'armée de terre.

Comment a été perçu un officier ré-

serviste au cœur d'un tel état-major et dans une opération aussi importante que Sentinelle JOP 2024 d'une part, et y avait-il d'autres réservistes sur le plateau d'autre part ?

L'intégration d'un officier réserviste au cœur d'un tel état-major au sein d'une opération a été facile, d'une part, par l'expérience opérationnelle acquise tout au long de ma carrière d'active, et d'autre part car l'état-major de la zone de défense (EMZD) a l'habitude de gérer plusieurs centaines de réservistes tout au long de l'année.

L'effectif de réservistes au sein du COIA était à peu près de 12%, environ 25 réservistes composaient l'état-major et à tout niveau de poste.

Cette mission restera particulièrement gravée dans ma mémoire. Je mesure la chance que j'ai eu de pouvoir participer à une telle opération. Profondément attaché à l'institution avec une nomination au grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite, je poursuis mon engagement pour l'armée comme réserviste ce qui représente une véritable continuité de servir la France et mes valeurs. ■

TROUVER RAPIDEMENT SES MARQUES

Rencontre avec le capitaine (R) Olivier de la 2^e Brigade blindée. Il a été affecté pendant cinq semaines au CO de la brigade interarmes (BIA) Olympique.

Dans le civil, le capitaine (R) Olivier est principal de collègue dans le département des Hauts-de-Seine (92). C'est un ancien appelé du contingent au sein du 6^e-12^e Régiment de cuirassiers, le 6-12 RC d'Olivet. C'est d'ailleurs au sein de ce régiment qu'il a accompli l'essentiel de ses périodes de réserves depuis une quinzaine d'années. « J'ai effectué un parcours classique avec la FIOR, puis le stage chef de section pour ensuite évoluer vers des postes en état-major en suivant le SITEM, le SCEM et l'ESORSEM (Promotion 134 Guy de Valence) », annonce le capitaine (R) Olivier.

L'an dernier, il a poursuivi sa formation en suivant le stage de spécialité RENS à l'École du renseignement de l'armée

de Terre (ERAT) de Saumur. Depuis deux ans, il occupe les fonctions d'officier traitant au sein de l'état-major tactique de réserve (EMT-R) de la 2^e Brigade blindée (2^e BB) à Strasbourg, brigade où il sert environ 60 jours par an.

Vous avez été affecté cet été au sein de la Brigade interarmes (BIA) olympique armée par la 27^e Brigade d'infanterie de montagne (27^e BIM) mais vous venez de la 2^e brigade blindée. Comment êtes-vous arrivé là d'une part et à quel poste avez-vous été affecté précisément d'autre part ? En quoi consistait votre mission au quotidien ?

J'ai été sollicité par la 2^e BB pour renforcer la BIA Olympique armée par la 27^e BIM. Disponible, je me suis porté vo-

lontaire pour cinq semaines et j'ai été affecté au TOC (*Tactical Operations Center* ou Plateau conduite) comme officier traitant conduite. Le TOC est l'élément du CO qui suit et commande 24/24 les opérations.

Avec mes camarades, nous avons pour tâche de suivre, conduire et coordonner la situation tactique en cours, sous les ordres de notre chef. Pour cela, nous établissons et gardons la liaison permanente avec les cinq groupements tactiques du dispositif *Sentinelle* Île-de-France sur les JOP 2024, avec le niveau supérieur interarmées (Zone de défense Paris) ainsi que de nombreux officiers de liaisons au sein de la Préfecture de police et des sapeurs pompier de Paris. Tout cela s'établit dans la logique du C2 (*Command and Control*).

« En vérité la question n'est pas tant de savoir si on est réserviste ou pas, mais de savoir si le job est bien fait. »

[Capitaine (R) Olivier - 2^e BB, affecté à la BIAO]

L'opération Sentinelle JOP 2024 a été très exigeante en termes de compétences. Le fait d'avoir effectué auparavant différents exercices d'une part, et suivi la formation de l'ESORSEM d'autre part, a-t-il été un atout ?

Effectivement l'ESORSEM a été une très bonne école et le fait d'avoir été engagé par le passé sur des postes en CO une très bonne préparation.

J'étais avec le 12^eRC sur l'exercice *Dompaire*, puis avec la 2^eBB sur *Orion*, *Vesinet*, *Bison*, et en avril dernier sur *Tailly*. Le thème de ce dernier exercice, pour l'EMT-R de la 2, était d'ailleurs la sécurisation d'une épreuve olympique en site ouvert.

Et puis en cours d'année, nos week-ends de réserve sur Strasbourg sont consacrés au travail d'état-major avec pour finalité unique d'être employable. C'est donc en toute logique que j'ai rapidement trouvé mes marques au sein du CO de la BIA

même si, pour les JOP, le dispositif *Sentinelle* avait vraiment un format XXL !

Participer à des exercices, des formations et des opérations comme Sentinelle JOP 2024 nécessite une grande disponibilité. Comment parvenez-vous à gérer votre vie professionnelle, familiale et militaire ?

Ma famille connaît l'importance que j'accorde à mon engagement de réserviste. En retour, c'est à moi de savoir leur accorder du temps.

C'est une question d'équilibre tout comme ma vie professionnelle où je dois jongler entre les agendas.

Comment a été perçu un officier réserviste au cœur d'un tel état-major et dans une opération aussi importante que Sentinelle JOP 2024 ? Y avait-il d'autres réservistes sur le plateau ?

Il faudrait poser la question à mes chefs (sourire). Plus sérieusement un CO est



Le capitaine (R) Olivier, de la 2^e BB, au CO de la BIA Olympique armée par la 27^e BIM, installée à l'École militaire (Paris).

d'abord un collectif où chacun doit aussi prendre soin des autres. J'ai pu bénéficier de deux jours d'intégration et de passation de consignes pour observer un « *DailyCircle* » complet.

Ensuite, il y a à la fois une confiance et un contrôle mutuels qui s'installe et qui permet de se mettre dans le rythme rapidement. Mes camarades du quotidien étaient aussi bien d'active que de réserve ; principalement de la 27^e BIM mais aussi du 24^e RI et de la 2^e BB.

En vérité la question n'est pas tant de savoir si on est réserviste ou pas, mais de savoir si le job est bien fait.

Cette mission a été une très belle expérience, exigeante, parfois fatigante, mais avec le sentiment de la mission accomplie et surtout d'avoir contribué, à mon niveau, à la sécurisation d'un tel événement qu'étaient les JOP de Paris. ■

« MON PREMIER DÉPLOIEMENT »

Rencontre avec le sous-lieutenant (R) Joshua du 2^e Régiment étranger de génie. Il a été affecté pendant neuf semaines en tant qu'adjoint S3 au BATGEN.

Le sous-lieutenant (R) Joshua a 23 ans. Il s'est engagé dans l'armée, en tant que réserviste, il y a quatre ans et sert depuis deux ans au sein du 2^e Régiment étranger de génie de la Légion étrangère (2^e REG). Dans le civil, il travaille dans le finan-

cement des entreprises de défense. « Je reste donc au quotidien dans un monde relativement similaire », se plaît à dire le sous-lieutenant (R) Joshua. Au sein du régiment, il est affecté à la compagnie de réserve : « J'y ai eu l'opportunité de passer des qualifica-

tions montagne en immersion avec les compagnies de combat du régiment, et d'encadrer des semaines d'instruction militaire de ski alpin pour des légionnaires ».

En règle générale, il effectue entre 60 et 100 jours de réserve par an.

Vous avez été affecté cet été au sein du BATGEN. En quoi consistait votre mission précisément ?

Le bataillon génie (BATGEN), armé majoritairement par le 2^e Régiment étranger de génie, avait pour mission d'effectuer des inspections de sécurité, en autonomie ou en appui des forces de sécurité intérieures (FSI) et de la sécurité civile.

Cela consistait en des reconnaissances et des fouilles sur des sites olympiques et privés pouvant accueillir du public et des athlètes, afin de vérifier l'absence de menaces (armement, explosifs, substances toxiques) pour la sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Pour cela, le BATGEN déployait des capacités génie (démineurs, plongeurs de combat du génie, fouille opérationnelle spécialisée), NRBC et cynotechniques. Commandé par le chef de corps du 2^e REG, le BATGEN disposait d'un centre opérations (CO), dont une barrette est dédiée à la conduite des opérations (S3). Au sein du S3, j'ai participé à la conception, l'élaboration et la rédaction des ordres, ainsi qu'à la conduite des missions effectuées par le personnel du BATGEN.



Le sous-lieutenant (R) Joshua du 2^e REG a été affecté pendant neuf semaines en tant qu'adjoint S3 au BATGEN.

Était-ce votre premier déploiement sur une opération ou bien un exercice ?

C'était mon premier déploiement sur une opération. Je n'avais jamais participé à ce genre de manœuvre, et je suis d'autant plus honoré que cette opération était unique en son genre, à la fois par sa nature et par les moyens déployés.

De plus, c'était une chance de participer à une mission dans le domaine d'emploi du régiment : le génie.

au sein de la conduite des opérations du bataillon permettait de côtoyer divers profils d'officiers, issus de recrutements différents. Chacun apportait ses compétences spécifiques afin d'être le plus efficace possible.

Bien que le BATGEN n'employait pas d'autre officier de réserve sur toute la durée de la mission, il était évident que le rôle joué par des officiers de réserve notamment au niveau supérieur (centre des opérations interarmées, ou même au sein

« Mon affectation au sein de la conduite des opérations du bataillon permettait de côtoyer divers profils d'officiers, issus de recrutements différents. Chacun apportait ses compétences spécifiques afin d'être le plus efficace possible. »

[Sous-lieutenant (R) Joshua - 2^e REG, affecté au BATGEN]

Ma mission m'a donc amenée à devoir utiliser de nombreux outils de conduite tels que JChat^[1] ou Auxylium^[2], et des outils de bureautique plus classiques. Ces outils permettaient de suivre au plus près l'avancée des missions de la journée, prévoir celles du lendemain, et rendre compte au niveau supérieur.

Comment a été perçu un officier réserviste au cœur d'un tel dispositif et dans une opération aussi exigeante que Sentinelle JOP 2024 ?

J'ai eu l'occasion de servir dans un dispositif où je n'ai pas été perçu de manière particulière par les militaires d'active présents sur la mission. Mon affectation

de la brigade interarmes) était important. En règle générale, il est plus complexe de s'intégrer lorsque l'on vient tout juste d'arriver dans un régiment et que l'on n'est pas un ancien militaire. Mais ma hiérarchie m'a toujours considéré comme un officier à part entière, peu importe mon statut.

^[1] JChat est un client de messagerie instantanée de type salon de discussion.

^[2] Auxylium : nom de code d'une technologie militaire développée par l'armée française et permettant d'utiliser des services numériques à très haut débit de manière sécurisée lors de missions critiques au travers de terminaux mobiles comme des smartphones ou des tablettes

C'est exigeant, mais cela permet de prendre totalement part à la mission sans être laissé de côté, et c'est une chance !

Vous êtes sous-lieutenant, ce déploiement constitue-t-il une sorte de marqueur – de match référence comme disent les sportifs – dans votre début de carrière de réserviste ?

Tout à fait ! C'est pour moi l'occasion d'en

savoir plus sur le fonctionnement d'une opération intérieure, même si l'opération *Sentinelle JOP 2024* reste un déploiement unique en son genre.

J'ai été affecté comme adjoint à la barrette S3, ce qui me permet d'avoir une réelle utilité sans nécessairement disposer d'une expérience militaire particulièrement riche (ce dont bénéficient les autres adjoints de la barrette).

Cela permet également de prouver que la réserve répond présente sur ce type de mission.

Enfin, travailler avec une cinquantaine de cadres d'active du 2^e REG, ainsi que d'autres régiments, m'aide à mieux connaître la formation administrative qui m'emploie et le personnel qui la compose. Cela s'avèrera précieux une fois de retour au quartier. ■

MISSION EXIGEANTE POUR LES GENDARMES D'ÎLE-DE-FRANCE

« Les réservistes opérationnels, un atout pour la gendarmerie », affiche l'une des pages LinkedIn de la Région de gendarmerie d'Île-de-France (RGIF). Durant la période forte des Jeux de Paris 2024, plus de 250 gendarmes réservistes sont venus renforcer les effectifs de l'active.

Du 15 juillet au 11 août 2024, 250 réservistes opérationnels de la Région de gendarmerie d'Île-de-France (RGIF) ont armé chaque jour les compagnies de marche déployées dans le cadre de la mission sécurisation des transports en commun. Une centaine de réservistes supplémentaires ont renforcé le dispositif pendant six jours à l'occasion des cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi que pour les épreuves sur route.

Afin de réduire leurs temps de déplacement en amont et en aval de leurs missions, une centaine de réservistes habitant Paris ou la petite couronne, a pu rejoindre leurs compagnies de marche à partir de Maisons-Alfort grâce à une base logistique armée pour la circonstance. Environ 20 réservistes se sont relayés sur toute la période entre 5h30 et 21h30, afin de permettre à leurs camarades de

percevoir et de réintégrer matériel et armement avant et après chaque service. Cette mission exigeante, demandant de la réactivité, un suivi administratif rigoureux, sur une amplitude horaire importante, s'est déroulée avec bienveillance et bonne humeur.

2 000 RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS

La Région gendarmerie d'Île-de-France assure les missions traditionnelles de la gendarmerie au sein des départements des Yvelines, de l'Essonne, de Seine-et-



© DR

Marne et du Val-d'Oise.

Elle contribue également à la sécurisation de la plaque parisienne et des lieux de pouvoir sous l'autorité du préfet de police de Paris.

La RGIF dispose de plus de 11 000 personnels répartis en trois grandes forces : la gendarmerie départementale, la gendarmerie mobile, la Garde républicaine. Ces unités sont renforcées par 2 000 réservistes opérationnels dont plus d'une centaine est présente chaque jour sur le terrain. ■

Source : LinkedIn Région de gendarmerie d'Île-de-France.

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

LE MOT DU LIEUTENANT-COLONEL (H) STÉPHANE DE PAUW

PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT NATIONAL DES ORGANISATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

MES CHERS CAMARADES,

J'espère que vous avez passé un bel été et peut-être même, un bel été olympique qui a permis aux Français et aux Françaises de s'éloigner des vicissitudes de la vie quotidienne et des turbulences politiques pour profiter ensemble de ce moment suspendu « chez nous », sur notre sol au milieu de cette foule innombrable venant de toute la France et de l'étranger et qui a communié à l'autel de la fraternité, de la confrontation amicale et du savoir vivre ensemble.

Il m'a été donné la possibilité de rencontrer et de remercier vivement les forces de l'ordre qui ont fait un travail remarquable permettant la sécurisation des sites et des transports. Nous n'avons eu à déplorer aucun incident lors des Jeux Olympiques et Paralympiques, donc encore merci à nos gendarmes, à nos policiers, aux bénévoles et aux volontaires qui ont su nous préserver et nous accompagner dans cette belle aventure.

Avec le président Ribatto et d'autres membres du bureau national, nous sommes allés à la cérémonie des Invalides le 3 juillet, en présence du ministre des Armées, Sébastien Lecornu et plus tôt au « pot de départ » du SGGN, le général Gaspari.

Deux évènements où nous avons été accueillis chaleureusement, deux évènements importants également pour prendre la température du niveau de reconnaissance de notre Union nationale vis-à-vis de nos chefs et de l'active en général.

Le constat est amer, la réserve est gérée et orchestrée par nos camarades d'active sans toutefois éprouver la nécessité de nous citer lors des discours officiels, de mettre en exergue les remarquables initiatives de nos associations nationales et territoriales et cela me gêne beaucoup !



C'est à nous de reprendre l'initiative... un long combat. Il nous faut donc être davantage visible, être davantage reconnus, connus pour que nos camarades d'active et le commandement se disent « voilà des compétences sur lesquelles nous pouvons nous appuyer, voilà des anciens et des plus jeunes qui partagent nos valeurs, qui pensent d'abord à la noble mission de servir la France avant leurs propres intérêts ».

Je vous ai rappelé par un courriel du 29 août que chaque région devait répondre à une sollicitation de notre président national qui vous demandait de réfléchir sur les thèmes du recrutement et de la fidélisation, de la formation, de l'entraînement et de l'emploi et de hiérarchiser, en les justifiant, les dix points prioritaires qui vous semblent dignes d'intérêt pour faire avancer la condition et le statut du réserviste.

Vos réponses ont été nombreuses et pour bon nombre d'entre vous qualitatives. Elles feront l'objet très prochainement d'une exploitation méthodique de notre président afin, soyez en sûr, de faire remonter dans les groupes de travail auxquels l'UNOR participe toutes vos réflexions, vos remarques, vos doutes, vos attentes, vos inquiétudes, vos espérances.

Merci vivement pour vos retours et dans l'attente encore de ceux qui tardent à nous répondre, on a besoin de vous tous.

Avec mon adjoint, Noël Millaire nous allons revenir vers vous régulièrement pour connaître vos disponibilités pour programmer nos visites en province, pour mettre à jour nos bases de données ou pour simplement maintenir le lien et vous encourager à ne pas vous satisfaire d'une situation qui pour quelques-uns d'entre vous est, nous le savons bien, difficile.

Nous sommes actuellement en train de mettre en place un plan d'action par région qui nous permettra de tenir un tableau de bord et ainsi rassembler toutes les informations relatives à vos activités réalisées et celles à venir, le suivi de des effectifs de vos AOR et associations affiliées à vos régions et toutes vos initiatives locales.

Je vous demande également de bien vouloir, mes chers présidents de région, veiller au maintien de vos abonnements à la revue *Armée & Défense*, lien indispensable à la diffusion de nos actions et à la mise en valeur de notre Union. C'est un outil indispensable pour maintenir les liens qui nous unissent.

Fidèle à ma devise « On pousse la terre et on avance »...

Vive l'UNOR, Vive la France ! ■

INTERACTIVITÉ Armée & Défense
avec votre revue Réserves et Nation

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet :
des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

<https://unor-reserves.fr>

PROPOS DU MINISTRE DES ARMÉES

DES RÉSERVISTES DÉCISIFS

Au cours d'une journée dédiée aux réservistes – le 3 juillet – le ministre des Armées a présidé une prise d'armes à l'Hôtel national des Invalides. Il a tracé les contours de la réserve d'aujourd'hui et de demain.

Après avoir rappelé dans un premier temps les menaces qui « se cumulent pour notre sécurité », le ministre des Armées s'est exprimé sur « le sursaut national » qui doit rassembler les citoyens et « nous inviter à penser différemment, à prendre des risques et faire preuve d'audace ». « S'il y a cependant un sujet sur lequel nous devons prendre encore plus de risques, a indiqué le MINARM, c'est la place et le rôle des réservistes au sein de notre défense nationale, qui ne peut reposer en 2024 que sur nos seuls soldats d'active, et même sur le seul ministère des Armées. Chacun doit donc y contribuer, et y prendre sa part, à sa manière. »

BESOIN DE COMPÉTENCES ET DE VOLONTAIRES

« L'intuition que nous avons eue dès 2022 se confirme, a ajouté Sébastien Lecornu : le besoin de compétences et de volontaires venus du monde civil est là. La multipli-

cation des crises que j'évoquais entraîne une augmentation des missions de nos armées sous différentes formes.

L'engagement des réservistes – et donc le soutien de leurs employeurs – est un levier essentiel pour renforcer nos armées et leur donner les moyens de protéger les Français face à l'ensemble de ces menaces dans leur diversité et/ou leur concomitance. Nos concitoyens y répondent en s'engageant, et les réservistes opérationnels arrivent petit à petit dans nos unités. »

Le ministre a rappelé que « la programmation militaire nous en donne les moyens, en facilitant l'engagement des citoyens qui souhaitent concourir à la défense nationale :

- Grâce au rehaussement de la limite d'âge pour s'engager dans la réserve ;
- Grâce à la simplification des visites médicales des réservistes qui permet d'accélérer leur recrutement, pour lequel je demande au SSA de réduire le délai d'attente à un mois ;



Sébastien Lecornu, ministre des Armées, lors de la prise d'armes des réservistes à l'Hôtel national des Invalides, le 3 juillet 2024.

- Grâce à la possibilité offerte aux personnels en congé de maternité de faire leur activité de réserve pendant ce congé ;
- Grâce à l'ouverture de nouvelles flottilles, bataillons et unités dédiées à l'intégration et l'emploi des réservistes opérationnels ;

« L'ensemble des entreprises ont la possibilité d'apporter leur pierre à l'œuvre collective qu'est notre défense nationale. »

[Sébastien Lecornu, ministre des Armées – 3 juillet 2024]

■ Grâce enfin à la mise en service d'une application mobile destinée aux réservistes, appelée ROC, qui facilite la vie des réservistes et de leurs gestionnaires en proposant des fonctionnalités complètement numérisées, de la convocation au paiement des missions.

Durant les jeux Olympiques, plus de 5 000 réservistes seront convoqués automatiquement par cette application. »

« Cette ambition engage une transformation profonde de nos structures pour y intégrer pleinement les réservistes opérationnels, pour les recruter, les former, les convoquer et les déployer. »

[Sébastien Lecornu, ministre des Armées – 3 juillet 2024]

RELEVER UN DÉFI

« Ces mesures produisent leurs effets, a annoncé Sébastien Lecornu, et le nombre de réservistes qui s'engagent pour servir dans nos unités augmente : ils sont aujourd'hui 43 000 alors qu'ils étaient 37 000 en 2022. Nous nous fixons pour objectif qu'ils soient 80 000 en 2030, et 105 000 en 2035, permettant de tendre à un modèle d'armée nouveau, avec un réserviste opérationnel pour deux militaires d'active », a précisé le ministre des Armées.

Cette ambition engage une transformation profonde de nos structures pour y intégrer pleinement les réservistes opérationnels, pour les recruter, les former, les convoquer et les déployer partout où l'intérêt de la Nation l'exige.

Cette transformation nous demande de repenser la manière dont nous souhaitons employer les réservistes.

L'état-major des armées publiera à ce titre une nouvelle doctrine d'emploi de la réserve dans les prochaines semaines, a indiqué le MINARM, qui devra définir précisément les missions, la régularité et l'intégration des réservistes

dans nos unités pour répondre à cette ambition.

Parce que les besoins sont là, nos armées doivent s'adapter pour relever ce défi, il en va de la bonne exécution de leur mission de défense de la Nation. »

ORDRE DU JOUR DU 5 JUILLET 2024

Dans un Ordre du jour en date du 5 juillet 2024, le ministre des Armées s'adressant aux réservistes, a annoncé : « Je veux vous dire très simplement que le rôle que vous aurez à jouer au cours des prochaines années sera décisif pour le succès de nos armes. Il nous faudra pour cela répondre à au moins deux objectifs :

• La montée en puissance numérique de notre réserve opérationnelle tout d'abord, pour qu'à terme nos armées comptent un réserviste pour deux militaires d'active, avec 80 000 réservistes en 2030 et 100 000 en 2035. Nos armées comprendront alors, schématiquement, 300 000 militaires, dont 100 000 réservistes.

• Le deuxième est l'intégration parfaite de nos militaires de réserve opérationnelle dans les rangs des armées, en leur confiant les mêmes missions – y compris en opération extérieure –, en leur demandant les mêmes exigences qu'à leurs camarades militaires d'active, lorsqu'ils sont appelés sous l'uniforme.

C'est sans doute là le défi le plus important pour nos armées, qui devront adapter leur organisation – unité par unité – pour assurer l'assimilation parfaite des militaires réservistes, tout grade confondu, parmi les militaires d'actives pour chacune des missions qu'elles remplissent. C'est un défi majeur, mais indispensable pour garantir les victoires de demain.

Les trente dernières années nous ont montré que la professionnalisation de nos armées était le bon choix et que nous n'avons pas besoin d'une armée de conscription. Notre modèle d'armée est le bon : celui d'une armée d'emploi.

LES FORCES MORALES DE LA NATION

Le ministre a aussi précisé que « notre armée poursuit sa transformation pour acquérir des compétences face aux nouvelles menaces et montera en puissance en s'appuyant sur la réserve opérationnelle qui concourra à ses missions. Je salue en cela les travaux menés par nos trois armées.

Sébastien Lecornu a aussi affirmé que « cette réserve devra être plus puissante : c'est-à-dire plus nombreuse, mieux formée, mieux équipée et mieux intégrée. »

« Pour permettre l'engagement du plus grand nombre, a écrit le ministre, nous devons garantir que chacun puisse trouver sa place dans nos armées, en conciliant les contraintes civiles et militaires pour que nos concitoyens qui souhaitent s'engager puissent rejoindre simplement une unité.

Chacun devra être utilisé pour ses compétences, sur les métiers les plus historiques, mais aussi sur les missions les plus récentes liées aux sauts technologiques du cyber, de l'intelligence artificielle, du quantique ou de la guerre informationnelle.

Qui de mieux placé qu'un civil militarisé pour défendre la Nation face aux défis de l'hybridité, c'est-à-dire un enjeu civil militarisé ?

Je donnerai dans les prochains jours des instructions aux hautes autorités du ministère pour répondre à ces objectifs d'engagement et d'emploi des réservistes dans nos armées, en conformité avec ce que le Parlement décidera dans la loi de programmation militaire.

La réserve devra être mobilisable rapidement et utilement le jour où un péril constaté, actuel – ou dorénavant – prévisible adviendrait pour notre Nation. »

L'ŒUVRE COLLECTIVE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Sébastien Lecornu a indiqué que « ce défi, nos armées le relèvent en lien étroit avec les forces économiques du pays qui mesurent la mission patriotique qui est la leur, Leur première raison d'être est bien sûr de participer à la prospérité de la France pour assurer sa souveraineté, ses valeurs et sa puissance ; mais désormais, leur rôle est aussi de concourir à sa sécurité.

Le ministre s'est satisfait que « l'ensemble des entreprises – à commencer par celles de notre base industrielle et technologique de défense, mais pas uniquement – ont la possibilité d'apporter leur pierre à l'œuvre collective qu'est notre défense nationale. 1 100 entreprises l'ont déjà fait, en conventionnant avec la Garde nationale, afin de faciliter l'engagement de leurs salariés au sein de la réserve opérationnelle. Je veux, depuis cette cour où la Nation honore les efforts – et parfois le sacrifice – de ses soldats, leur dire notre reconnaissance » a ajouté Sébastien Lecornu.



Sébastien Lecornu, en cours d'Honneur de l'Hôtel national des Invalides.

mées auront besoin ;

■ Pour s'assurer que les crédits prévus par la programmation militaire pour atteindre les objectifs soient bien exécutés. Dès cette année, avec 206 millions d'euros, et dans les années qui viennent. J'ai par ailleurs demandé aux services de gestion finan-

çais qui feront le choix de s'engager dans des contrats courts de volontariat au sein de l'armée de terre, afin de les inciter à poursuivre leur engagement au sein de l'armée d'active, mais aussi de la réserve ; pour attirer celles et ceux qui participeront demain à la nouvelle journée de défense

« J'ai demandé aux services de gestion financière et aux états-majors de concevoir cette enveloppe [ndlr : 206 M €) comme un socle et non plus comme un plancher. Sa gestion annuelle devant se faire désormais au service des réserves, et non plus comme par le passé en étant la variable d'ajustement des crédits dans l'année. »

[Sébastien Lecornu, ministre des Armées – 3 juillet 2024]

RECRUTER, FIDÉLISER ET PÉRENNISER LE BUDGET

Malgré ce bilan jugé positif par le ministre, ce dernier reconnaît néanmoins qu'il « reste encore beaucoup à faire au cours des prochaines années :

■ Pour recruter dans chaque filière professionnelle les compétences dont nos armées manquent pour assurer leur mission : en démarchant par une approche adaptée les métiers des secteurs de la restauration, du recrutement, des transports et de la maintenance aéronautique, pour ne citer que ces compétences pour lesquelles nos armées manquent de forces vives ;

■ Pour continuer à recruter et à fidéliser chaque année les réservistes dont nos ar-

cière et aux états-majors de concevoir cette enveloppe comme un socle et non plus comme un plancher. Sa gestion annuelle devant se faire désormais au service des réserves, et non plus comme par le passé en étant la variable d'ajustement des crédits dans l'année ;

■ Enfin pour continuer à engager les décideurs et les influenceurs derrière nos forces en leur confiant des missions spécifiques au sein de la réserve opérationnelle. »

DISPOSITIFS INNOVANTS POUR LES JEUNES

Avant de conclure, le ministre a également annoncé que « les armées devront également s'appuyer sur les dispositifs nouveaux et innovants proposés aux jeunes

et de citoyenneté, qui sera re-militarisée pour faire comprendre à notre jeunesse les grands enjeux de défense nationale auxquels est confronté le pays. Pour y parvenir, les armées auront encore besoin de vous », a affirmé le ministre des Armées.

« Il n'y a pas de prospérité dans un pays qui n'est pas sûr, bien défendu, et suffisamment puissant pour être respecté. Une fois de plus, il serait naïf de penser que notre défense ne peut reposer que sur nos seuls soldats ou sur les seules technologies : chacun doit y contribuer. L'engagement des réservistes et donc le soutien de leurs employeurs est - et demeurera - décisif », a dit le ministre en conclusion. ■



RO : LE DÉCRET DE MISE AU POINT

Onze mois après la publication de la loi du 1^{er} août 2023, le décret du 2 juillet dernier vient modifier diverses dispositions relatives à la réserve militaire.

Le décret n° 2024-665 du 2 juillet 2024 vient plus précisément fixer « les conditions d'application de l'Article 29 de la loi n° 2023-703 du 7^{er} août 2023 qui vise à promouvoir l'engagement et le parcours au sein de la réserve opérationnelle pour en renforcer les moyens et l'efficacité. »

Comme nous renseigne le Journal Officiel, le décret du 2 juillet « précise :

- les modalités selon lesquelles les militaires d'active placés en congé parental, en congé pour convenances personnelles ou en disponibilité pourront demander à servir dans la réserve opérationnelle :

- les modalités de promotion des réservistes spécialistes ;

- les conditions d'appel ou de maintien en activité des réservistes soumis à l'obligation de disponibilité :

- l'extension de la disponibilité aux réservistes qui en formulent la demande et les conditions dans lesquelles les opérateurs d'importance vitale peuvent être dégagés des obligations de rappel de leurs salariés au sein de la réserve opérationnelle militaire en cas d'urgence, de mobilisation générale ou de mise en garde. Enfin, le décret prévoit le droit au port d'un signe distinctif pour les réservistes citoyens de défense et de sécurité permettant de les identifier en cette qualité. »

LES PROMOTIONS DES RO SPÉCIALISTES

Après avoir laissé entrevoir que les réservistes opérationnels spécialistes (ROPS) bénéficieraient des mêmes conditions d'avancement que tous les autres réservistes opérationnels, le décret du 2 juillet

2024 clarifie un texte resté imprécis jusqu'à maintenant diront les plus optimistes, ou bien témoigne d'un rétropédalage pointeront les plus résignés.

En effet, bon nombre des réservistes spécialistes avaient sans doute cru comprendre hâtivement – entre des lignes trop peu précises – que les ROPS allaient désormais bénéficier d'une réglementation identique à l'ensemble de la réserve opérationnelle dont ils font bel et bien partie :

« L'article L. 4221-3 est complété par un alinéa ainsi rédigé : Les réservistes spécialistes peuvent être promus dans un grade supérieur dans des conditions définies par décret en Conseil d'État lorsque leur activité dans la réserve opérationnelle les fait progresser en niveau d'expertise et de responsabilité ».^[1]

« Le volontaire de la réserve militaire souhaitant, à compter de la fin de son engagement, maintenir son obligation de disponibilité (...) formule sa demande par écrit auprès de l'autorité compétente, sous réserve de ne pas avoir fait l'objet d'une radiation avant la fin de son engagement ».

[Article R4231-2-1 - Décret n°2024-665 du 2 juillet 2024 - art. 7]

^[1] Alinéa complétant l'article L. 4221-3 - Projet LPM 2024-2030.

COMPRENDRE (QUOI ?) ENTRE LES LIGNES

Voici le contenu de l'Article R4221-27-1 (Décret n°2024-665 du 2 juillet 2024 - art. 6) qui détermine les conditions d'avancement du ROPS, le réserviste opérationnel spécialiste :

« À l'occasion du renouvellement de leur contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle, les réservistes spécialistes peuvent se voir attribuer un grade supérieur à celui qu'ils détiennent, sous réserve de satisfaire aux critères de progression de niveau d'expertise ou de responsabilité fixés par arrêté du ministre de la Défense [sic] ou du ministre de l'Intérieur pour les réservistes spécialistes de la gendarmerie nationale. »

LES DISPOSITIONS NON APPLICABLES AUX ROPS

« Les dispositions des articles R. 4221-23, R. 4221-24, R. 4221-26 et R. 4221-27 ne sont pas applicables aux réservistes spécialistes. »

■ **Article R 4221-23** : « (...) l'avancement de grade des réservistes est prononcé uniquement au choix. (...) Les promotions ont lieu de façon continue, de grade à grade, sauf action d'éclat ou services exceptionnels. (...) »

■ **Article R4221-24** : « L'ancienneté de grade d'un militaire de la réserve compte de la date de sa nomination ou de sa promotion à ce grade soit dans l'armée professionnelle, soit dans la réserve. Les périodes d'interruption du contrat d'engagement ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'ancienneté de grade du réserviste opérationnel. »

■ **Article R4221-26** : « Le tableau d'avancement est arrêté chaque année par le ministre de la Défense [sic], ou par le ministre de l'Intérieur pour les réservistes de la gendarmerie nationale (...). »

■ **Article R4221-27** : « Les réservistes faisant l'objet d'une proposition de promotion de grade sont inscrits au tableau d'avancement dans l'ordre de leur ancienneté de grade et, sous réserve des nécessités du service, sont promus dans cet ordre. À égalité d'ancienneté de grade, le rang se détermine par l'ancienneté dans le grade précédent, s'il y a lieu, par l'ancienneté dans les grades inférieurs et, en dernier ressort, suivant l'ordre décroissant des âges. »

LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ROPS

■ **Article R4221-25** : « Pour l'avancement d'échelon à un grade déterminé, il n'est tenu compte que de la durée des services militaires. Pour la détermination de l'ancienneté de service exigée :

1° Toute durée d'activité supérieure ou égale à trente jours accomplie durant douze mois consécutifs équivaut à un an de services militaires comptabilisé, selon les règles d'avancement applicables, depuis la date anniversaire du passage au grade détenu ou depuis la date anniversaire du passage au dernier échelon détenu ou depuis la date anniversaire du premier engagement militaire ;

2° Toute durée d'activité inférieure à trente jours accomplie durant douze mois consécutifs, ajoutée à celles réalisées dans les douze mois ou vingt-quatre mois suivants, équivaut, à concurrence de trente jours cumulés, à un an de services militaires comptabilisé, selon les règles d'avancement applicables, depuis la date anniversaire du passage au grade détenu ou depuis la date anniversaire du passage au dernier échelon détenu ou depuis la date anniversaire du premier engagement militaire.

La durée des services militaires correspond à celle des périodes d'activités pour lesquelles ils ont été convoqués en vertu d'un contrat d'engagement ou au titre de la disponibilité. »

Pour mémoire, le ROPS se voit en effet « octroyer par arrêté ministériel un grade pour le seul exercice de l'emploi au titre duquel il est recruté ». De ce fait, il n'est « pas susceptible de bénéficier d'un avancement (...) ».

La mesure présentée dans l'article 14 de la LPM 2024-2030 visait donc à mettre un terme à un fonctionnement qui jusqu'ici « désavantage les réservistes spécialistes et nuit à la valorisation dans la durée de leurs compétences pourtant précieuses aux armées ». Cette nouvelle mesure était destinée « à offrir aux réservistes spécialistes des perspectives d'évolution similaires à celles des autres réservistes opérationnels. »



© DR

ÊTRE INSCRITS DANS UN PARCOURS

Comme nous l'écrivions dans un article consacré à ce sujet dans le n°3/2023 de notre revue^[2], la nouvelle mesure inscrite dans le projet de loi de la LPM 2024-2030^[3], incitait donc à « ouvrir explicitement aux réservistes spécialistes la faculté d'avancement, pour tenir compte de l'accroissement de leurs responsabilités et de leurs acquis professionnels militaires. »

Selon les propres arguments du projet de loi, cela devait permettre d'inscrire « les réservistes spécialistes dans un parcours professionnel militaire sur le long terme, pour capitaliser sur leurs qualifications, professionnelles élevées, leur expérience et les faire progresser dans leur domaine d'expertise.

Cette mesure devait également permettre aux Armées de « disposer de personnel ayant développé des compétences techniques et rares, en nombre suffisant pour répondre le plus efficace

^[2] Article « Les spécialistes enfin reconnus » publié dans la revue *Armée & Défense* de Juillet-Août-Septembre 2023.

^[3] Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

	Armée de terre	Marine nationale	Armée de l'air et de l'espace	Gendarmerie nationale	SSA	SID	Sous-total
OFF	417	69	110	177	260	24	1 057
SOFF	100	3	8	26	0	0	137
MDR	0	0	0	0	0	0	0
Total	517	72	118	203	260	24	1 194

© Source LPM 2024-2030

Répartition des réservistes spécialistes des armées au 1^{er} janvier 2023.

cement possible aux besoins croissants inhérents aux nouvelles menaces qui pèsent sur la Nation. » (...)

En outre, en « homogénéisant les dispositions applicables à l'ensemble des réservistes opérationnels », cette nouvelle mesure devait constituer « une source d'attractivité et de fidélisation dans la réserve opérationnelle pour des compétences rares, immédiatement employables. » Enfin, « la faculté d'avancement offerte aux réservistes spécialistes » devait permettre « également de modérer le grade de recrutement, dès lors qu'il sera appelé à évoluer pendant le parcours réserviste. »

L'INSERTION DE L'ARTICLE R4221-27-1

Un an après on en sait enfin un peu plus sur cet aspect particulier du statut de réserviste opérationnel spécialiste. Un rapide tour de table des quelque 1 194 ROPS des trois armées et services (dont 1 057 officiers), révélerait que l'Article R4221-27-1 rend désormais officielle une pratique rare mais déjà effective pour certains d'entre eux : « À l'occasion du renouvellement de leur contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle, les réservistes spécialistes peuvent se voir attribuer un grade supérieur à celui qu'ils détiennent ».

Une pratique jusqu'ici non officielle, peu orthodoxe et, dans tous les cas, soumise à la bonne intelligence des différentes parties. Une méthode qui jusqu'à maintenant n'était pas sans risque pour les réservistes spécialistes qui pouvaient, d'une part, bien entendu se voir refuser un avancement puisque la démarche n'était pas officiellement autorisée, et d'autre part se voir finalement refuser le renouvellement de leur contrat pourtant justifié par leur hiérarchie, y compris au

grade détenu. Plusieurs ROPS peuvent en témoigner.

Avec l'appel des politiques à multiplier le recrutement des réservistes spécialistes, on ne peut qu'espérer que les promotions des ROPS connaîtront enfin une forme de fluidité et de normalisation. Et cela aussi bien au profit de ces réservistes opérationnels que de leurs organismes d'emploi... et des objectifs de recrutement et de fidélisation auxquels doit répondre l'Institution.

DISPONIBLE MÊME APRÈS LA FIN DE L'ENGAGEMENT

À la lecture du décret du 2 juillet 2024, on s'attardera aussi sur le chapitre VII et les « dispositions relatives aux conditions d'appel ou de maintien en activité des réservistes soumis à l'obligation de disponibilité (Article 7) ». On y découvre qu'après les mots « ancien militaire » sont désormais systématiquement insérés les mots « ou volontaire de la réserve militaire », là où il n'en n'était nullement fait mention jusqu'à présent.

L'Article R4231-1, ainsi modifié, indique donc désormais que « L'autorité militaire est tenue de notifier par écrit à tout ancien militaire ou volontaire de la réserve militaire la durée de sa disponibilité, les sujétions qui en découlent ainsi que, le cas échéant, son unité et son lieu d'affectation. »

Autre nouveauté cette fois créée dans le cadre du décret du 2 juillet, l'Article R4231-2-1. Celui-ci indique que « Le volontaire de la réserve militaire souhaitant, à compter de la fin de son engagement, maintenir son obligation de disponibilité au titre du 1^o de l'article L. 4231-1 formule sa demande par écrit auprès de l'autorité compétente, sous réserve de ne pas avoir fait l'objet d'une radiation avant la fin de son engagement (...). Le main-

UN SIGNE DISTINCTIF

La tenue puis l'insigne de grade des volontaires de la réserve citoyenne de défense et de sécurité ont subi deux modifications majeures par décision des chefs d'État-major, manifestées par des notes^[1].

Ces modifications sont désormais inscrites dans le Code de la défense : « Art. L. 4241-3.-Les réservistes citoyens, dans le cadre de leur engagement, peuvent porter un signe distinctif, conformément aux règles établies par le ministère de la Défense [sic]. Ce signe distinctif permet d'identifier clairement les réservistes citoyens et de renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté de défense. »

En outre, au deuxième alinéa, les mots « Le droit au port des insignes d'un grade, attribué à titre honorifique, dans une des catégories de la réserve citoyenne » sont remplacés par les mots « La qualité de volontaire de la réserve citoyenne de défense et de sécurité » et les mots « d'exercer un commandement et d'être admis à ce grade » sont supprimés, ce qui donne dans sa version finale : « La qualité de volontaire de la réserve citoyenne de défense et de sécurité ne permet pas d'occuper un emploi militaire, d'exercer un commandement et d'être admis à ce grade dans la réserve opérationnelle ou l'armée d'active. »

^[1] Note de 2021 du général d'armée Lecointre (CEMA), ayant pour objet la suppression de l'uniforme porté par les RCIDS de la Marine nationale, et note du 25 janvier 2024 du général d'armée Burkhard (CEMA), ayant pour objet la suppression des grades.

tien de la disponibilité peut être accordé sans qu'elle ne permette au volontaire d'excéder la limite d'âge (ndlr : 72 ans). Une mesure qui permettra notamment à certains réservistes de continuer à faire partie du vivier auquel les armées pourraient faire appel en cas de crise majeure par exemple. ■



RENCONTRE AVEC UN DIRECTEUR DE MUSÉE

« **RACONTER NOTRE HISTOIRE COMMUNE** »

Alors que le général de corps d'armée Yann Gravêthe a pris ses fonctions de directeur de musée de l'Armée le 14 septembre, le général de division (2s) Henry de Medlège, son prédécesseur, a bien voulu nous accorder une dernière interview quelques temps avant la passation de commandement. Il nous brosse le futur de ce musée aux collections aussi riches qu' uniques. Un musée chargé d'histoires et qui a pris le virage de la modernité.

Qui êtes-vous ? Quel est votre parcours ?

Ma carrière a été à la fois riche, éclectique et parfois atypique. À ma sortie de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1989, j'ai choisi les Troupes de marine. Après avoir commandé le Régiment de marche du Tchad, j'ai rejoint la 9^e Brigade d'infanterie de marine comme chef d'état-major, et plus tard le bureau soutien-logistique de l'État-major de l'armée de terre dont j'ai pris la direction. J'ai aussi été rédacteur en chef de *Terre Information Magazine*. J'ai été déployé de nombreuses fois en opérations extérieures (Balkans, Tchad, Somalie, Afghanistan...). J'ai effectué des séjours de longue durée en République fédérale islamique des Comores, en Guyane française, ou en poste embarqué auprès de l'amiral Commandant les forces françaises de l'Océan Indien. Enfin, j'ai été nommé à la tête du musée de l'Armée en août 2020.

En quoi l'histoire militaire est-elle utile à la compréhension du monde ?

Elle l'est sous deux aspects : le musée de l'Armée est d'abord le livret de famille des forces armées. Nous sommes dépositaires d'une collection forte d'environ 500 000 objets en tous genres. Environ 15 000 sont exposés ici aux Invalides et 23 000 autres sont en dépôt dans différents musées français et étrangers. Il existe ensuite un lien très étroit entre l'histoire des armées et l'histoire de France. L'approche selon « l'histoire bataille » reste

très présente dans les esprits. En histoire, nous parlons de la guerre 14-18, de la guerre de 39-45 et non pas de la paix de 18 ou de celle de 1945...

Si à travers les objets on se souvient, on raconte et on commémore. On forge également une identité. Je pense que les visiteurs en sont conscients puisque le musée de l'Armée accueille chaque année plus d'1,2 million de personnes, parmi lesquelles 72 000 élèves, des collégiens et lycéens qui encadrés par leurs professeurs viennent confronter leurs cours à la réalité des objets. En ce sens, le musée est un des acteurs de la résilience sociale.

Quelles sont les grandes dates militaires que tout soldat devrait connaître avant de s'engager ?

L'horizon du soldat est avant tout celui du chef de groupe, du chef de section dans un substrat qui est celui de sa compagnie. La vision historique qui en découle s'incarne, à travers la salle de tradition de l'unité, la salle d'honneur du régiment et les batailles inscrites au revers du drapeau régimentaire.

Certaines de ces batailles ont une résonance nationale : Austerlitz, Wagram, Verdun, Koufra, Bir-Hakeim, El-Alamein, Paris 1944, etc. D'autres batailles, toutes aussi importantes, restent plus confidentielles : Saint-Thierry 1918, Stonne 1940, Takrouna 1943, Pichon 1943 etc.

Les batailles inscrites sur les drapeaux sont parfois nombreuses :



**Le général de division (2s) Henry de Medlège,
ancien directeur du musée de l'Armée.**

le 2^e RIMa en contient seize, le 1^{er} régiment de Tirailleurs quatorze... Elles constituent l'histoire et l'essence même de l'unité.

Quel est le quotidien d'un directeur du musée de l'Armée ?

Il nécessite d'une part de passer de la tactique à la stratégie en permanence et, d'autre part, du quotidien au futur à cinq ans, dans un laps de temps tout aussi court.

À cela s'ajoute l'impératif de trouver un équilibre entre les deux éthiques, selon le sociologue Max Weber : l'éthique de responsabilité et l'éthique de conviction.

Le musée donne des référentiels historiques et mémoriels forts aux visiteurs français et étrangers en portant l'effort sur la jeunesse. C'est pourquoi le musée est gratuit jusqu'au moins de 26 ans ainsi qu'au personnel du ministère des Armées. Le tout dans un modèle économique raisonnable.

En effet, nous pouvons être fiers d'avoir un taux de recouvrement des dépenses de fonctionnement supérieur aux autres musées de la place parisienne. Ceci grâce aussi aux locations des espaces de prestige et au mécénat. Si le CIC est le grand mécène, depuis 30 ans, du musée de l'Armée, les entreprises de défense sont devenues des soutiens importants. À ce titre, le Club Défense du musée, présidé par le Délégué général pour l'armement, Monsieur Emmanuel Chiva, a été lancé à l'occasion d'EuroStatory.

Quels rapports entretenez-vous avec les autres musées militaires parisiens : musée de l'ordre de la Libération, musée de la Légion d'honneur, musée de la Marine, etc. ? En quoi consistent-ils ?

Le musée de l'Armée est sous la tutelle de la Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA), au même titre que le musée de la Marine ou le musée de l'Air et de l'Espace. Si mes homologues sont principalement des « musées de milieu », avec le projet Minerve, le musée de l'Armée devient un musée interarmées à dominante Terre. Nous le sommes déjà lorsqu'il s'agit de raconter le débarquement avec les parachutages, les bombardements, la création des ports artificielles... Naturellement, nos conservateurs se rencontrent régulièrement et font des prêts croisés d'objets au gré des expositions à produire. Avec les musées du site des Invalides (musée de l'Ordre de la Libération et musée des Plans-Reliefs) qui ne sont pas sous la tutelle de la DMCA, les échanges sont aussi réguliers et nombreux. Ainsi jusqu'au 7 avril dernier, le musée de l'Armée a proposé une redécouverte du parcours talentueux du photographe Léon Herschtritt, sur les années gaulliennes. Le visiteur était invité à prolonger sa visite au musée de la Libération en fin de parcours.

Vous arrive-t-il d'acquérir des œuvres, des objets ?

Environ trois quarts des acquisitions réalisées par le musée de l'Armée s'effectuent sous forme de dons. D'autres le sont à titre onéreux. Ainsi, la dernière acquisition que nous avons réalisée est un drapeau français de grande valeur patrimoniale, auprès de la maison de vente Dorotheum à Vienne. Il s'agit du drapeau du 3^e bataillon de 5^e demi-brigade d'infanterie de ligne, modèle 1797, de l'armée d'Italie.

C'est un drapeau emblématique car il peut être considéré comme l'ancêtre des drapeaux régimentaires de l'Empire et de la République. C'est à partir de ce modèle que le normatif des drapeaux régimentaires se sédimente.

Échangez-vous parfois avec les musées historiques civils (Carnavalet, Louvre ?) et militaires français et étrangers ?

Les prêts sont nombreux tant en France qu'à l'étranger. Nous avons prêté l'armure équestre de François 1^{er} pendant deux ans au Louvre Abou Dhabi. Le « Verdun » de Félix Vallatton, l'équivalent d'une petite Joconde militaire, est très demandé. En 2023, nous avons prêté plus de 300 œuvres pour 38 expositions dont cinq à l'international.

Le transfert de ces œuvres est une manœuvre complexe qui nécessite mille et une précaution en termes de sécurité, de transport, d'hygrométrie, etc.

Au-delà des prêts, nous collaborons aussi avec des musées locaux et des collectivités locales. Le dernier exemple en date est notre collaboration avec la communauté de communes de l'Île-de-Ré pour créer un parcours retraçant l'histoire militaire de cette île, des Guerres de religion au Mur de l'Atlantique. Je pourrais aussi évoquer d'autres expositions hors les murs comme le Fort de Salses géré par le Centre des monuments nationaux.

CULTURE - PATRIMOINE

RENCONTRE AVEC UN DIRECTEUR DE MUSÉE

Les Invalides sont souvent le lieu de commémorations et d'hommages nationaux : Hubert Germain, Jean d'Ormesson, Jean-Paul Belmondo et autres cérémonies militaires. N'est-ce pas contraignant ?

Toute contrainte est également une opportunité. Le musée de l'Armée est l'un des rares musées de la place parisienne à n'être quasiment pas fermé à l'année. Nous sommes ouverts 7 jours sur 7, à l'exception de 4 ou 5 jours par an.

La diffusion de cérémonies est aussi l'occasion d'exposer médiatiquement ce lieu chargé d'histoires et de symboles.

Quels sont les grands chantiers qui vont être menés dans les prochaines années ? En particulier où en est le chantier Minerve ?

Ce chantier est de grande envergure et va courir jusqu'en 2030. Il concerne l'extension et la transformation du Musée avec la mise en place de quatre nouveaux parcours permanents. Notre objectif est d'améliorer les conditions d'accueil du public et son expérience de visite. Nous allons relocaliser les accueils, la librairie-boutique, créer un espace pique-nique, redéployer la signalétique de site, etc.

Nous allons également enrichir l'offre muséale permanente en revisitant et en modernisant les parcours permanents et en adaptant le discours aux évolutions historiographiques.

Concernant les quatre nouveaux parcours permanents, ils concernent tout d'abord l'Hôtel des Invalides lui-même dont nous allons valoriser l'histoire. Ce nouveau parcours de 400 m² est ouvert au public depuis le 14 juillet dernier.

Le deuxième parcours retracera l'histoire des forces armées et des engagements militaires de la France^[1]. Le troisième, aura trait à l'histoire militaire après 1945, de la Guerre froide à nos jours^[2]. Enfin, le dernier parcours s'intéressera à la colonisation et à la décolonisation^[2], avec la volonté d'aider notre jeunesse issue de la diversité à se reconnaître dans nos parcours, dont certains sont les descendants des tirailleurs marocains, algériens, sénégalais qui ont combattu pour la France. N'oublions pas que de nombreuses unités plongent leurs racines dans l'histoire coloniale.

Quelle est la programmation des prochains grands événements pour les cinq ou six prochaines années ? Les 80 ans du

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 15 000 m² d'exposition.
- 5 000 m² de réserves.
- 1,214 million de visiteurs.
- 68 % de visiteurs étrangers
- 7^e musée en France en termes de visite.
- 600 m² d'expositions temporaires.
- 361 jours d'ouverture en moyenne.



© Musée de l'Armée / Anne-Sylvaine Mairre-Noël

La cour d'Honneur de l'Hôtel national des Invalides qui sert d'écrin au musée de l'Armée. À l'arrière-plan, on distingue le dôme doré de la cathédrale Saint Louis dans lequel se trouve le tombeau de Napoléon I^{er}.

8 mai 1945 ? Les 60 ans de la disparition du général De Gaulle en 2030 ?

Nous allons célébrer les 80 ans de la Libération du territoire en consacrant une exposition aux artistes qui se sont engagés dans la France Libre comme Alexandre Kalder, Marc Chagall, Joséphine Baker, intitulée – « Un exil combattant : les artistes et la France (1939-1945) » – ainsi qu'une exposition dossier – « Les combats oubliés des Forces françaises libres : la libération des Vosges et de l'Alsace, automne 1944 » – qui débutera le 6 novembre 2024. Il y aura aussi une expérience immersive à compter du 11 novembre 2024 intitulée « 1944, Libération de la France, Normandie, Provence, Paris ».

Cette commémoration se poursuit aussi sur les réseaux sociaux, en particulier YouTube. Je recommande à vos lecteurs de visionner le regard croisé proposé entre l'histoire du Débarquement et le film *Il faut sauver le soldat Ryan*. Enfin, en décembre, nous fêterons la Sainte-Barbe en écho au 80^e anniversaire du débarquement de Provence, et de la campagne de libération de la France.

Les conscrits et réservistes n'ont que peu de place au sein de l'histoire militaire alors même qu'ils ont constitué la grande partie des forces combattantes pendant les conflits en France. Une exposition, un espace pourrait-il leur être réservé ?

Nous traitons de la culture du conscrit dans les communes et des rituels qui pouvaient accompagner cette mobilisation temporaire, que ce soit avant le départ ou avant le retour de cette période sous les drapeaux. En effet, la conscription a structuré la vie de nombreux villages et nos vitrines exposent de nombreux objets de ce quotidien.

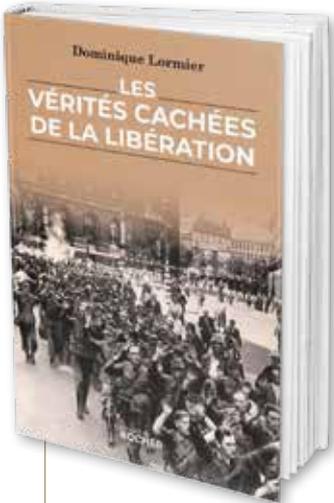
Quant à la réserve, celle-ci sera abordée dans le prochain parcours permanent sur l'engagement actuel des forces armées. ■



CULTURE

TEXTE : CHEF DE BATAILLON (R) CHRISTOPHE SOULARD

LU POUR VOUS



LES VÉRITÉS CACHÉES DE LA LIBÉRATION

On ne présente plus Dominique Lormier qui, d'ouvrage en ouvrage, traque et débusque depuis près de 40 ans les fausses informations et les rumeurs qui courent sur l'Europe

et le monde en guerre afin de leur tordre le cou de manière définitive.

Dans son dernier opus, il revient sur nombre d'idées fausses qui ont toujours cours. Preuves et chiffres à l'appui, en s'appuyant sur des sources fiables et irréfutables, il démontre que la propagande américaine a fait croire que les armées de l'Oncle Sam avaient libéré la France et l'Europe.

Sans minorer le rôle que les États-Unis ont pu jouer, l'auteur redresse la barre en rappelant que la libération du territoire national est surtout le fait à 70% des troupes françaises (armée régulière et Résistance) et alliées non-américaines.

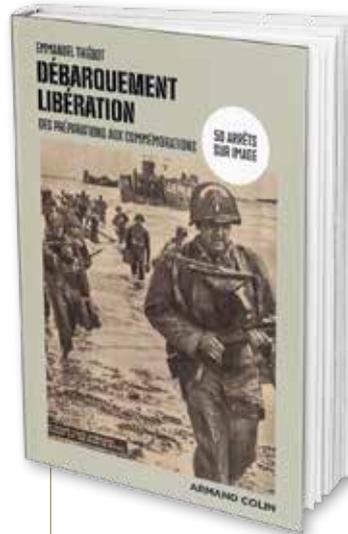
Dominique Lormier souligne d'ailleurs le rôle joué par les différents maquis qui ont remporté des victoires toujours inconnues ou méconnues 80 ans plus tard : Borce, Javerlhac, Saint-Astier, Cau-Berson, Lourdes, L'Isle-Jourdain Xambes, Jonzac, etc.

Tout aussi passionnants sont les portraits qu'il dresse de résistantes vaillantes et intrépides (Jehanne Bohec, Paulette Jacquier, Noor Inayat Khan, Violette Szabo...), d'as de l'aviation (Richard Bong et Ivan Kojedour), de la brigade Piron mais aussi plus terribles, avec la division *Bremer*, tout aussi maudite que la trop célèbre division *Das Reich*.

À lire absolument l'histoire fantastique d'Heinz Stahlschmidt qui a empêché le dynamitage du port de Bordeaux. ■

Comme à l'accoutumée, Dominique Lormier sait capter l'attention de son lecteur et faire revivre des figures et des moments exceptionnels de périodes qui ne le sont pas moins.

AUTEUR : DOMINIQUE LORMIER
Éditions du Rocher - 19,90 €



DÉBARQUEMENT-LIBÉRATION 50 ARRÊTS SUR IMAGE

C'est à une autre vision du débarquement et de la Seconde Guerre mondiale que nous invite Emmanuel Thiébot, historien et responsable du Mémorial de Caen.

Après le récit de cette journée

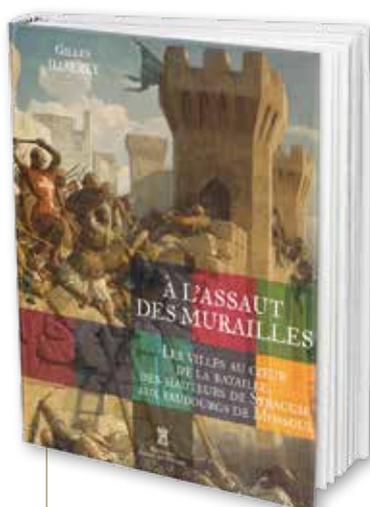
historique vue par l'échelon militaire (l'histoire-bataille), par les acteurs eux-mêmes et même par le cinéma (*Le Jour le plus long, Il faut sauver le soldat Ryan...*), Emmanuel Thiébot a choisi d'appréhender ce 6 juin 1944, de sa conception aux procès de Nuremberg et de Tokyo, à partir de documents d'époque (articles, photographies, billets de banque, affiches, cartes postales, tracts de propagande, etc.).

Chacun de ces supports est décortiqué, analysé et surtout contextualisé pour bien comprendre tous les enjeux qui y sont rattachés. Il détaille à travers eux quelques aspects particuliers : l'installation des ports artificiels ; les velléités des États-Unis d'installer un *Allied Military Government of Occupied Territories* (AMGOT) ; les opérations *Bagration*, *Neptune* et *Paperclip* ; les poches de l'Atlantique (notamment Royan et Saint-Nazaire) ; la manière de rétablir la souveraineté républicaine ; l'épuration légale et illégale ; le « blanchiment » de l'armée française, la reconstruction en France...

L'auteur remet en place quelques vérités qui ont encore un peu de mal à être acceptées mais qui ne résistent pas à son analyse pointue. Il en est ainsi de la récupération politique des actions de la Résistance ou encore des affres de la reconstruction. Pour certaines villes, celle-ci prendra près de vingt ans. L'ouvrage a reçu le label Mission Libération de l'État. ■

À travers une vision originale du Débarquement, Emmanuel Thiébot offre un panorama complet des nombreux angles d'attaques des actions conduites le Jour J, et après.

AUTEUR : EMMANUEL THIÉBOT
Éditions Armand Colin - 24,90 €



À L'ASSAUT DES MURAILLES

Il existe un nom savant pour désigner l'art du siège : la poliorcétique. C'est à cet art que nous invite à réfléchir le général Gilles Haberey, ancien chef de corps du 92^e RI, actuel

adjoint au chef du Service historique de la Défense. Des batailles de l'antiquité jusqu'aux conflits contemporains, il dresse en sept grands thèmes tactiques un panorama complet des sièges qui ont marqué l'histoire, par exemple : organiser un blocus, maîtriser le temps, percer le système défensif, frapper au cœur de la ville, investir une ville, etc.

Pour chaque bataille, l'auteur détaille d'abord la situation politique et militaire générale, puis présente les forces en présence et leurs intentions, avant de dérouler le plan de bataille et sa réalisation concrète.

L'auteur tire enfin les enseignements tactiques qui découlent de cet affrontement souvent décisif.

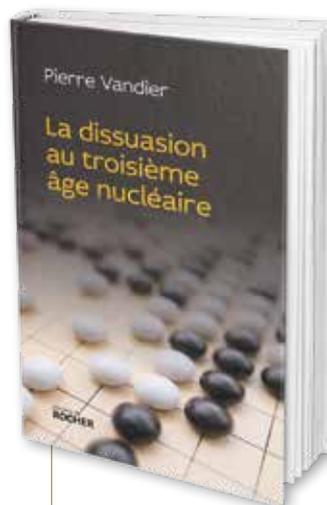
Dans un style toujours clair et précis, il décortique pas moins de 19 batailles dont certaines très célèbres : le siège d'Orléans par Jeanne d'Arc (1429), celui La Rochelle par le cardinal-duc de Richelieu (1627-1628), le siège de Pékin (1900), Stalingrad (1942-1943) et Mossoul (2017).

Nombre de ces sièges ont d'ailleurs été immortalisés au cinéma : *Les 55 jours de Pékin* (1963) de Nicholas Ray, avec Charlton Heston et Ava Gardner ; *Jeanne d'Arc* (1999) de Luc Besson, avec Milla Jovovich ; *Stalingrad* (2001) de Jean-Jacques Annaud, avec Jude Law et Ed Harris.

L'ouvrage de Gilles Haberey est l'occasion pour le lecteur de se plonger dans des sièges plus méconnus comme celui de Syracuse (213-212 av. J.C.) et surtout de Tenochtitlan qui opposa les forces de Hernán Cortès à celles du dernier « tlatoani mexica » Cuauhtémoc. ■

L'ouvrage rappelle combien les villes constituent des champs de batailles à part entière et se révèlent des points stratégiques et décisifs. Un ouvrage aussi instructif qu'intéressant.

AUTEUR : GILLES HABEREY
Éditions Pierre de Taillac - 26,90 €



LA DISSUASION AU TROISIÈME ÂGE NUCLÉAIRE

« Loin de se simplifier et de se pacifier, l'espace stratégique est marqué par la multiplication des acteurs, nucléaires, ou « au seuil », qui cherchent à affirmer leurs propres intérêts dans un climat

de compétition généralisée ». Tels sont des derniers mots que l'amiral Pierre Vandier écrivait en 2018 dans son ouvrage aujourd'hui réédité par les éditions du Rocher.

Cette conclusion prémonitoire reflétait déjà les tensions naissantes entre d'un côté un occident en quête de boussole politique et militaire et, de l'autre, un orient plus que jamais conquérant et hégémonique.

Aux débuts de l'invasion russe en Ukraine en 2022, Vladimir Poutine ne promettait-il pas que les nations qui s'opposeraient à son opération spéciale risqueraient de subir « des conséquences qu'elles n'avaient encore jamais connues ». En clair, le chef du Kremlin laissait entendre qu'il pourrait recourir à l'arme nucléaire, modifiant le rapport que les États nourrissaient avec la politique de dissuasion.

Sous le premier âge nucléaire caractérisé par la confrontation entre deux superpuissances (États-Unis et URSS) et la peur d'un affrontement majeur Est-Ouest, les États parvenaient à se neutraliser malgré la course à l'armement.

Comme le souligne l'auteur : « la dissuasion élargie a également été développée pour contribuer à la stabilité stratégique ».

Le deuxième âge nucléaire, né de la chute du Mur, a fait voler en éclat la logique des blocs, permettant à des acteurs secondaires, sous couvert de souveraineté énergétique civile, de développer leur armement nucléaire, faisant planer des menaces nouvelles.

Dans le troisième âge nucléaire qui se caractérise par le maintien du concept de dissuasion, l'instabilité politique nourrit l'idée de stratégies indirectes (guerres limitées et par procuration) et le brouillage des alliances. Et qu'elle le veuille ou non, la France est exposée et a un rôle à jouer. ■

Une réflexion pointue et essentielle sur la dissuasion nucléaire qui devrait encore animer les débats pendant de nombreuses années.

AUTEUR : AMIRAL PIERRE VANDIER
Éditions du Rocher - 12,90 €



LA DÉCHIRURE

Le sujet est toujours très sensible : les années Algérie française entre la Toussaint sanglante (1^{er} novembre 1954) et la loi du 3 décembre 1982 qui proclame l'amnistie totale et efface « les séquelles de toute nature des événements d'Algérie ».

On parlait encore « d'événements » car ce n'est qu'en 1999 qu'a été adopté le nom de « guerre », sous la présidence de Jacques Chirac qui avait été lieutenant de réserve au sein du 6^e régiment de chasseurs d'Afrique.

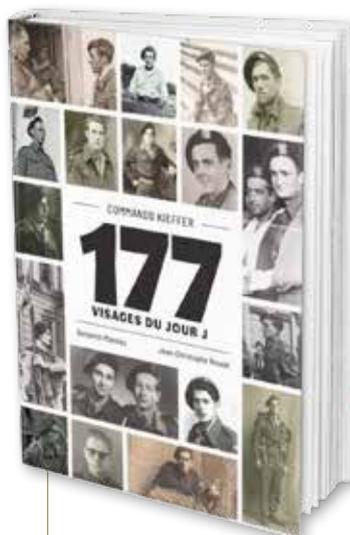
Ramu de Bellescize, lui-même réserviste, pose et répond aux questions historiques et politiques de fond. Tout d'abord celle de l'inaliénabilité du territoire qui, avec le problème calédonien, revient sur le devant de la scène. Ensuite celle du devoir d'obéissance : que l'on soit civil ou militaire, que faire si un ordre donné est manifestement illégal, qu'il va à l'encontre des intérêts de la France et de l'honneur ?

Sur la base d'un remarquable et impressionnant travail d'archives, Ramu de Bellescize s'intéresse notamment au basculement, à ce que l'on peut qualifier de « passage à l'acte ». Il concerne notamment le putsch du « quarteron de généraux » (Challe, Jouhaud, Salan, Zeller) méprisé par De Gaulle qui, pour l'auteur, a joué « de sa double légitimité civile et militaire ».

Au fil des 740 pages de ce livre volumineux et passionnant, il évoque des aspects peu connus ou méconnus de l'histoire franco-algérienne : notamment le rôle de la communauté juive dans la défense de l'Algérie française et le projet d'une république Pied-Noir avec d'un côté les Pieds-Noirs et musulmans qui souhaitent vivre dans un État européen et, de l'autre, les musulmans. ■

Un ouvrage magistral pour tous ceux qui s'intéressent au drame qu'a constitué la perte de l'Algérie française.

AUTEUR : RAMU DE BELLESCIZE
Éditions Balland - 29 €



COMMANDOS KIEFFER : 177 VISAGES DU JOUR J

Le 6 juin 1944, 177 soldats français débarquent avec la première vague d'assaut sur *Sword Beach*, à Colleville. Leur objectif est de reprendre le Casino d'Ouistreham, transformé

en véritable forteresse par les Allemands, et de rejoindre les troupes de la 6^e division aéroportée à Bénouville.

Dirigés par Philippe Kieffer, ces hommes seront les seuls soldats français à débarquer en France le Jour J, même si des milliers d'autres Français (aviateurs et marins notamment) ont participé au plus grand débarquement de l'Histoire.

Jean-Christophe Rouxel et Benjamin Massieu, le spécialiste des Commandos marine, ont travaillé d'arrache-pied pour retrouver les portraits et biographies de ces 177 soldats. « En janvier 2014, il manquait 21 visages. Quasiment tous ont été retrouvés pour la cérémonie officielle à Ouistreham du 6 juin 2014, après des recherches intensives et la complicité de nombreuses personnes.

Le dernier, *Émile Renault*, ne fut certifié qu'en novembre 2023 », a témoigné Jean-Christophe Rouxel, officier de marine et réserviste opérationnel depuis 2006 au musée des Fusiliers-marins et commandos de Lanester.

Ceux qui ont créé le mythe du béret vert (qui se porte avec l'insigne à gauche) viennent de tous horizons. Avant-guerre, ils étaient dessinateur, mécanicien, employé d'assurance, comptable, instituteur, étudiant en médecine, etc. et naturellement marins de commerce ou engagés volontaires.

Le livre présente ces 177 héros selon leur affectation dans le Commando Kieffer : section de commandement, Troop 1, Troop 8, Section Gun K, section médicale, section radio et section transport. ■

Un livre remarquable qui perpétue le souvenir de ce commando mythique. Les deux auteurs recherchent tous éléments complémentaires (informations, documents, photos...) pour nourrir cette base de données.

**AUTEURS : BENJAMIN MASSIEU
ET JEAN-CHRISTOPHE ROUXEL**
Éditions Pierre de Taillac - 29,90 €



L'HISTOIRE DU DÉFILÉ MILITAIRE DU 14 JUILLET

Le tout premier défilé militaire du 14 juillet s'est déroulé à Long-

champ en 1880, devant plus de 300 000 personnes, avec une remise de drapeaux et une allocution du président de la République, Jules Grévy. C'est le général Jean-Joseph Farre, ministre de la Guerre, qui passe les troupes en revue.

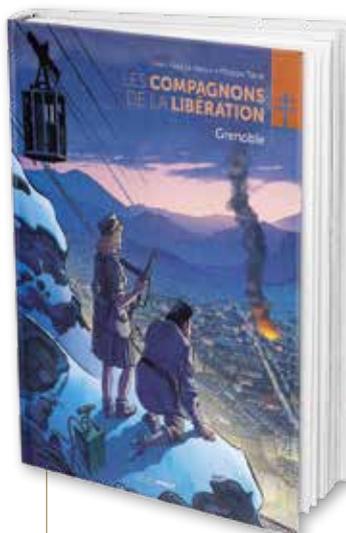
Mais ce défilé ne peut être comparé à celui du 14 juillet 1919, appelé le défilé de la Victoire, qui rassemble, outre les troupes françaises et alliées, à cheval et à pied, une population « *estimée entre 2 et 4 millions de personnes* ». L'ouvrage y consacre une place importante et méritée.

Ce jour-là, si un avion évolue dans le ciel au-dessus de l'Arc de Triomphe, il ne participe pas. Alors même que les aviateurs avaient eu une contribution éminente pendant la Première Guerre mondiale, il leur avait été demandé de défiler à pied ! Ce n'est qu'en 1934 que le premier défilé aérien est organisé. Formidable lien entre l'armée et la nation, le défilé permet au public de rencontrer et découvrir, dans différents lieux de Paris, les régiments, unités, soldats et matériels. Il est aussi l'occasion de rendre hommages aux blessés, aux familles de militaires décédés, aux anciens combattants et aux réservistes. C'est en 1897 que les premiers d'entre eux ont défilé à Longchamp. Toutes ces informations et des milliers d'autres, parfois anecdotiques, sont concentrées dans cet ouvrage richement documenté et illustré.

Ce livre qui a reçu le soutien de nombreux partenaires dont celui de la Fédération nationale André Maginot (FNAM), décrit avec soin l'organisation même du défilé, les répétitions des troupes à pied à Satory ou bien encore les vicissitudes qu'il a connues (1940-1944, Covid...).

Un livre très instructif sur cette parade militaire qui n'a cessé d'évoluer et de s'adapter au fil des ans et qui met à l'honneur toutes les armées françaises.

AUTEUR : GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS
Éditions Pierre de Taillac - 39,90 €



LES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION : GRENOBLE

Après Leclerc, Messmer, Moulin, Gary, Kieffer, Michel-Lévy, Germain, Vassieux-en-Vercors et l'île de Sein, les éditions Grand Angle poursuivent leur très belle collection consacrée aux Compagnons de la Libération,

avec une troisième commune (sur les cinq) : Grenoble.

L'histoire met en scène une jeune collégienne, Inès, chargée de réaliser un exposé sur Grenoble pendant la guerre. Elle se rend à la maison de retraite Les Edelweiss pour y rencontrer un ancien résistant, artificier de son état.

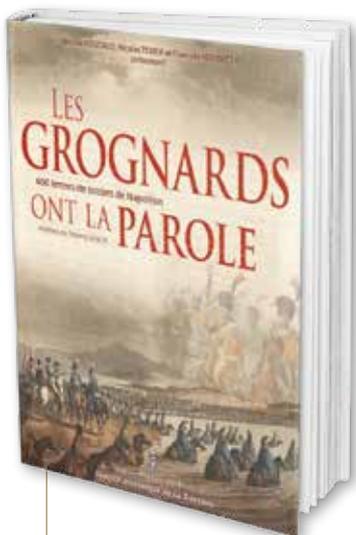
Ce dernier lui raconte comment lui et ses camarades ont mené la vie dure aux Italiens dans un premier temps, aux Allemands dans un second, et bien sûr aux collabos, en plastrifiant nombre de sites stratégiques : le siège du Parti populaire français, l'Hôtel Gambetta où dormait le général italien Maurizio Castiglioni, la taverne des Trois dauphins, des dépôts de munitions, les usines, etc.

Les souvenirs de ce résistant le ramènent aussi au temps du Service de travail obligatoire (STO), aux maquis, aux rafles et aux déportations. Les actes de sabotage se multiplient. La répression se fait plus sévère quand, après le débarquement des Alliés en Afrique du Nord et l'invasion de la zone Sud, les Allemands prennent possession de la ville sous les ordres du général Karl Pflaum. Ce dernier ne goûte guère la démonstration de force des Grenoblois qui, le 11 novembre 1943, se déplacent à plus de 2 000 devant le monument à la gloire des Diables Bleus.

En fin d'ouvrage, un cahier spécial de huit pages détaille, sous la plume de Gil Emprin et de Michèle Gabert, l'histoire de cette ville martyre où un jeune prêtre, Henri Grouès, a joué un rôle très déterminant. ■

À l'image des neuf premiers albums, une bande dessinée à diffuser largement auprès des jeunes générations pour les sensibiliser et pour qu'elles n'oublient pas. .

AUTEURS : JEAN-YVES LE NAOUR ET PHILIPPE TARRAL
Éditions Grand Angle - 14,90 €



LES GROGNARDS ONT LA PAROLE

Le Consulat et l'Empire ont été des périodes riches en événements civils mais surtout militaires. La Grande Armée, créée par Napoléon, a sillonné l'Europe jusqu'aux portes de Moscou. Les historiens et d'autres plumes

françaises et étrangères ont su retranscrire à merveille les grandes batailles qui ont rythmé la vie de ces soldats et de leurs chefs : Austerlitz, Ulm, Iéna, Eylau, Wagram...

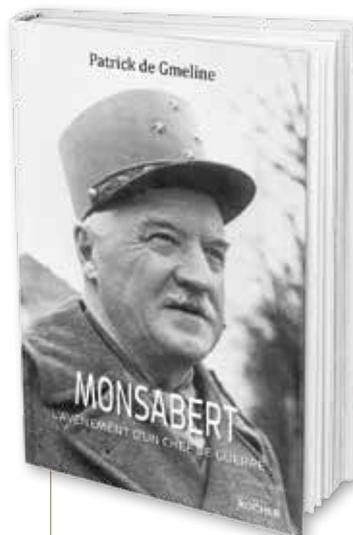
Qu'en est-il de ce qui ont vécu ses batailles aux côtés de l'Épéureur, qui l'ont suivi dans ses nombreuses pérégrinations ? C'est tout l'intérêt de l'ouvrage co-écrit par Michel Roucaud, Nicolas Texier et François Houdecek qui ont sélectionné quelques lettres des kilomètres d'archives du Service historique de la Défense (SHD).

Écrites par 18 Grognards (du soldat Jacques Cauchois au général Simon Bernard), elles narrent le quotidien du militaire dans son casernement ou en campagne. Ces soldats écrivent à leurs parents au sens large : père, mère, épouse, frère, sœur... Ces missives témoignent de l'expérience vécue et des mentalités. Elles nous entraînent dans les coulisses de la guerre et des contraintes épisodiques : douleur de la séparation, manque d'argent, d'effets, de nourriture mais aussi nécessité de se rétablir parfois longtemps après une blessure subie sur le champ de bataille.

Au total, ce sont 400 lettres qui ont été extirpées des rayonnages du SHD. Chaque auteur des courriers fait l'objet d'une courte biographie et les missives sont retranscrites dans leur contexte. Combien d'autres, dormant au Château de Vincennes, auraient encore plein de souvenirs à nous raconter ? Cette démarche anthropologique enrichissante mérite d'être poursuivie. ■

Avec ces récits à hauteur d'homme, le lecteur plonge dans le vécu des engagés et conscrits de la grande épopée napoléonienne.

AUTEURS : MICHEL ROUCAUD, NICOLAS TEXIER ET FRANÇOIS HOUDECEK
Service historique de la Défense et
Éditions Pierre de Taillac - 26,90 €



MONSABERT, L'AVÈNEMENT D'UN CHEF DE GUERRE

Que reste-t-il de Joseph de Goislard de Monsabert, dit « Monsabre », dans la mémoire des Français ? À vrai dire pas grand-chose, sinon une statue place des Martyrs-de-la-Résistance à Bordeaux^(*) qui a été

inaugurée en 1985 par le ministre de la Défense, Charles Hernu, et le maire de la ville, Jacques Chaban-Delmas ; une promotion de Saint-Cyr (le 169^e, 1982-1985) ; une place à son nom à Hastings (Landes) où il se retire une fois rayé des cadres. Il reste enfin un petit souvenir de l'ancien chef de la 3^e Division d'infanterie algérienne en Italie, à Sienna, où une place lui est dédiée en remerciements d'avoir libéré la ville en 1943. C'est peu en comparaison du travail accompli par ce petit homme par la taille, mais grand par l'esprit et la ferveur qui l'a animé jusqu'à son dernier souffle.

C'est tout à l'honneur de Patrick de Gmeline de retracer, chronologiquement, la vie de ce général trop méconnu, né dans une bonne famille dont les origines remontent au XVI^e siècle et qui a donné de nombreux magistrats et parlementaires. Le retraite arrivée, Joseph de Monsabert siègera lui-même, le temps d'un mandat, au Palais-Bourbon, sous l'étiquette du Rassemblement pour la France.

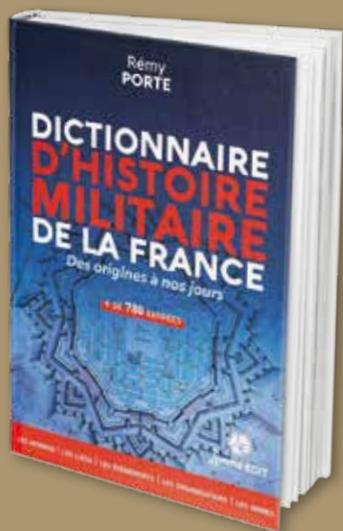
L'auteur montre très bien comment ce chef de guerre, catholique et très pratiquant, va finir par se rallier au général De Gaulle, alors que ses premiers sentiments penchaient plus pour Pétain et Giraud.

Au fil des pages, le lecteur suit les péripéties de Monsabre pendant la Seconde Guerre mondiale, du Maghreb, notamment l'Algérie avec l'opération *Torch*, en Italie, puis en Alsace et en Allemagne où il y commandera les Forces françaises. ■

Avec son art du récit et son sens du détail, Patrick de Gmeline nous sert encore une fois une biographie de tout premier ordre.

AUTEUR : PATRICK DE GMELINE
Éditions du Rocher - 21,90 €

(*) Cette statue a été vandalisée le 24 juillet dernier. Un acte non-revendiqué.



**DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE
MILITAIRE
DE LA FRANCE**

C'est un ouvrage qui manquait et que le LCL Rémy Porte – qu'on ne présente plus – a eu la lumineuse idée de rédiger.

Comme il le souligne à juste titre dans son propos introductif, ce dictionnaire d'histoire militaire de la France doit permettre à chaque lecteur qui est aussi un citoyen « *d'analyser et comprendre les évolutions* » et les enjeux en cours.

Ce que d'aucun ont pu nous faire croire en proférant, parfois à corps et à cri, que nous pouvions récolter les dividendes de la paix et vivre dans un monde sans guerre, semblent s'être lourdement trompés. C'est d'ailleurs le message, à peine subliminal, que fait passer ce dictionnaire, car, quelle que soit la page, c'est une rencontre avec la guerre à laquelle le lecteur est confronté.

Même le mot paix (celle des Pyrénées, page 255 de l'ouvrage)^[1] reviendrait à consacrer l'idée qu'il n'existe pas de paix sans guerre, sans forces armées et donc sans militaires. L'ouvrage n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il recense de A à Z, d'abattis à zouave, des centaines de termes, de lieux, de personnages incontournables : casque Adrian, chants militaires, croisades, discipline, guérilla, logistique, Pierre Messmer, maréchal Michel Ney, Pamir, popote, etc.

Cet ouvrage qui constitue une bonne porte d'entrée pour quiconque souhaite enrichir ses connaissances linguistiques, historiques et militaires, trouvera ici de quoi assouvir sa soif d'apprendre. Quelques informations insolites peuvent s'y glisser comme cette décision ministérielle de décembre 1830 qui interdit d'appeler un officier par son titre de noblesse. Seul le grade détenu compte ! ■

Un travail magistral réalisé par le référent histoire de l'armée de terre. Un ouvrage pour éviter les contre-sens, les anachronismes et les interprétations hasardeuses.

AUTEUR : RÉMY PORTE
Éditions Lemme Edit - 23 €

^[1] Le traité des Pyrénées, en 1659, formalise une paix conclue entre la couronne d'Espagne et la France.

SECONDE GUERRE

**LA 3^e DIA
EN EXPOSITION**



© DR

Hommage à la 3^e DIA dans la salle d'honneur de l'Infanterie des Écoles militaires de Draguignan jusqu'au 31 mai 2025.

La salle d'honneur de l'Infanterie aux Écoles militaires de Draguignan présente jusqu'au 31 mai 2025 une exposition sur le rôle de la 3^e Division d'infanterie algérienne (DIA) lors de la libération de la Provence en août 1944.

En quelques affiches et vitrines, l'on découvre le rôle capital qu'ont joué les tirail-

leurs nord-africains – dont des groupes de gومiers marocains – dans la libération de la France.

Créée le 1^{er} mai 1943 et commandée par le général de Goisard de Monsabert, la 3^e DIA est rééquipée en vue de la campagne d'Italie. Elle est composée des 3^e et 7^e régiments de tirailleurs algériens (RTA), du 4^e régiment de tirailleurs tunisiens (RTT), du 3^e régiment de spahis algériens de reconnaissance (RSAR), du 7^e régiment de chasseurs d'Afrique (RCA) et du 67^e régiment d'artillerie d'Afrique (RAA).

Envoyée en Italie en novembre 1943, la 3^e DIA s'illustre en 1944 au sein du Corps expéditionnaire français du général Juin, en Provence lors des libérations de Toulon et Marseille, dans les Vosges lors des difficiles combats pour la libération de Basse-sur-le-Rupt et Cornimont, et en Alsace au sein de la 1^{re} Armée française du général de Lattre de Tassigny.

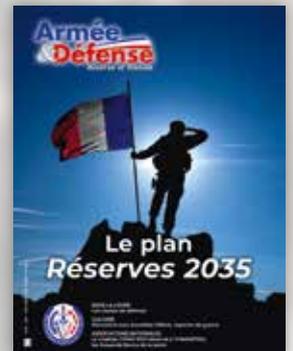
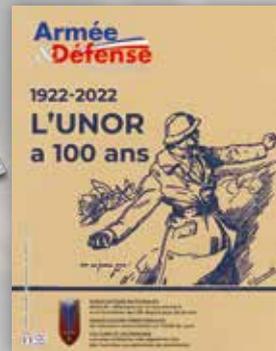
Les impedimenta (couteaux, musettes...) des soldats sont exposés à travers quelques vitrines. Les tenues sont portées par des mannequins. Les batailles des villes portuaires (Marseille, Toulon) mais aussi dans le reste du Var et en Italie sont bien valorisées.

À noter que la 3^e DIA est, avec quatre citations à l'ordre de l'Armée, la division française la plus décorée de la Seconde Guerre mondiale avec la 1^{re} Division française libre (DFL).

■ **Les visites s'effectuent sur rendez-vous auprès des contacts suivants : 06 13 76 64 00 ou museeinfanterie83@gmail.com.**

Armée & Défense

Réserve et Nation



ABONNEZ-VOUS

À LA REVUE DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS, CITOYENS OU HONORAIRES

4 NUMÉROS PAR AN

(18 € si vous êtes membre d'une association de réservistes affiliée à l'UNOR)

POUR
20€
SEULEMENT

La revue *Armée & Défense* est une publication de l'UNOR, l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes.

<https://unor-reserves.fr>



Renseignements et abonnements :
dg-unor@orange.fr

COMMÉMORATIONS

LE TEMPS DES CHEVALIERS

Année de commémorations, 2024 inscrit à son agenda des dates fortes de notre histoire militaire et de notre histoire de France tout simplement.

Pourquoi commémorons-nous en 2024 le chevalier de Bayard, né vers 1475 ? Est-ce seulement parce la date de la mort de ce héros des livres d'école d'une époque désuète nous offre un joli chiffre rond : 500 ans ?



Estampe de 1768 représentant le chevalier de Bayard.

Est-ce parce qu'il a servi sous trois rois de France ? Est-ce parce qu'il participa en 1515 à la célèbre bataille de Marignan aux côtés de François I^{er} ? Est-ce parce qu'il a répondu à l'appel des rois et donc de la nation lorsqu'elle était menacée ? Est-ce parce qu'il a su rester humble et simple malgré la gloire qu'il pouvait légitimement revendiquer ? Qui était ce chevalier de Bayard dont le nom est toujours complété d'une devise rendue célèbre : « sans peur et sans reproche » ?

« La puissance du mythe l'emportant sur l'histoire, Bayard continue d'incarner dans notre imaginaire un modèle de vertus chevaleresques », commente Jean-Michel Dasque, biographe du chevalier de Bayard^[1].

Pierre Terrail, seigneur de Bayard, appartenait à une famille de petite noblesse du Dauphiné. « En 1494-1495, il participa à la campagne d'Italie menée par Charles VIII. À partir de ce moment, il prit part pratiquement à toutes les guerres d'Italie. Bayard excellait dans les guérillas, les coups de main, les embuscades, précise Jean-Michel Dasque. Il se distingua aussi dans les batailles de rangée. Et c'est à Marignan (sept. 1515) que sa

bravoure lui vaut d'être nommé lieutenant général pour le Dauphiné par François I^{er} », ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre sa carrière militaire.

Mais il était également connu pour être charitable, courtois et toujours prêt à faire l'aumône au pauvre, ou bien encore à payer la rançon des archers prisonniers. « Bayard incarne merveilleusement les vertus militaires à une époque où l'esprit de la chevalerie était encore vivace », nous dit encore son biographe. Populaire au XX^e siècle, il fut autant revendiqué par les partisans du maréchal Pétain que par les chefs du maquis », rappelle d'ailleurs Jean-Michel Dasque.

DES FIGURES MEURTRIES ET PUDIQUES

Pourquoi commémorons-nous aussi cette année ces batailles sanglantes qui ont décimé les peuples, bouleversé les mœurs, déchiré les États et refondé l'ordre mondial ? Est-ce là-aussi et seulement une question de dates, de chiffres ronds ? Pourquoi 110 ans plus tard, le 3 août 1914 est-il non seulement la date commémorative de la déclaration la guerre à la France par l'Allemagne mais aussi le symbole d'un temps qui bas-

^[1] france-memoire.fr

cula dans la barbarie ? D'une époque où les hommes de toutes conditions allèrent se battre pour leur pays ?

La paix revenue, tout comme Bayard, ils ne revendiquèrent pas la gloire, rarement les honneurs mais, humblement, tout juste un peu de reconnaissance car ils avaient simplement « fait leur devoir » !

À part quelques rubans vieillis accrochés au veston, rien ne distinguait leur bravoure, parfois leur héroïsme, lorsqu'ils déambulaient soutenus par une canne chancelante le 11 novembre au pied du monument aux Morts communal.

Ces images d'anciens soldats, nous les avons encore vues cet été pour les 80 ans du débarquement en Normandie. De ces combattants du 6 juin 1944, de ces 130 000 soldats américains, britanniques et canadiens dont il demeure une poignée – sans oublier les 177 commandos français du Cdt Kieffer et les 36 parachutistes français du *Special Air Service* (SAS) – il émanait avant tout du recueillement et de la pudeur là où les commémorations officielles leur affublaient de la gloire ! 80 ans plus tard, ils étaient pourtant bien un peu de tout cela...

Les visages ridés, meurtris par des souvenirs ineffaçables, nous les avons aussi vus en Provence le 15 août pour les 80 ans du débarquement sur les plages du Var. Ces larmes de la mémoire étaient dans ces yeux venus de la France coloniale d'hier, de l'Afrique d'aujourd'hui. Tous unis par le sens du même devoir accompli.



© Claude Truong-Ngoc / Wikimedia Commons

Cérémonie en 2013 au monument Leclerc, place Broglie à Strasbourg.

Tout comme à Paris, le 24 août, où ont été célébrés les hommes de la 2^e division blindée du général Leclerc qui, parfois, aux côtés des trop souvent oubliés maquisards de Lorraine, sont venus prêter main forte aux FFI parisiens peu aguerris aux durs combats afin de libérer la capitale française du joug de l'occupant allemand. Ces figures meurtries par des souvenirs ineffaçables, c'étaient aussi celles des « anciens d'Indo », des survivants, à l'occasion des 70 ans de la chute du camp retranché de Diên Biên Phu, le 7 mai 1954. Après 57 jours de combats intenses, ces

hommes qui pour la plupart s'étaient portés volontaires pour l'ultime sacrifice afin de sauver cette parcelle de France si loin de la métropole, rendaient les armes face à la troupe surnuméraire du Việt Minh. Comme à Camerone (1863), comme à Bazeille (1870), une hécatombe aux allures de victoire faisant d'eux des chevaliers pour toujours !

Symboliquement, c'est peut-être à Strasbourg, le 23 novembre, que le sentiment chevaleresque de tous ces guerriers et combattants anonymes, ou rendus célèbres par leurs faits d'armes, sera le plus évident. Ne fallait-il pas du panache pour faire jurer à sa troupe, un certain 2 mars 1941 à Koufra (Libye) alors que la guerre était loin d'être gagnée : « *Jurez de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront sur la cathédrale de Strasbourg* ».

Le 23 novembre 1944, il y a 80 ans, Leclerc délivrait la capitale alsacienne ! Lui et ses hommes avaient tenu leur serment !

Tous ces anciens combattants français et ces vétérans anglo-saxons sont à leur manière de grands chevaliers. Comme Bayard, ils ont connu la peur mais aussi la joie d'une bataille emportée. Comme lui, ils continuent « *d'incarner dans notre imaginaire un modèle de vertus* » ! ■

L'ALLIANCE INDOCHINE 2024

« *C'est en mémoire des sacrifices de tous les combattants que la France commémore le 70^e anniversaire de la bataille de Diên Biên Phu et de la fin de l'Indochine française* », nous apprend le site Internet de l'Alliance Indochine 2024, créée le 26 janvier à l'initiative de l'Association de soutien à l'armée française (ASAF).

Cette Alliance a pour but de donner le plus large écho possible aux cérémonies mémorielles inscrites à l'agenda officiel ou initiées par chacune des associations partenaires : l'Association de soutien à l'armée française (ASAF), le Comité France Indochine, la Fondation Maréchal de Lattre, l'Association nationale des anciens prisonniers internés déportés d'Indochine (ANAPI), l'Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire (ANCVGM), l'Association nationale des officiers de carrière en retraite (ANOCR), le Souvenir Français, la Fédération nationale André Maginot (FNAM), l'Union nationale des combattants (UNC), et l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR).



Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2024 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



QR code linking to <https://unor-reserves.fr>

<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue 

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.



<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾

■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Signature

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

numéro abonné date effective du changement d'adresse





ATTRIBUTION D'UNE CARTE DE CIRCULATION MILITAIRE AUX RÉSERVISTES

Question écrite n° 11515 (Assemblée nationale)

26 septembre 2023 – Mme Caroline Colom-bier interroge M. le ministre des Armées sur le coût annuel pour l'État que pourrait représenter l'attribution d'une carte de circulation militaire à chaque réserviste de la Garde nationale.

Alors que le Gouvernement souhaite attirer de plus en plus de réservistes au regard des impératifs de défense que le monde connaît actuellement, force est de constater que nombre d'enclaves militaires sont éloignées des centres-villes et que le paiement de la solde desdits réservistes tarde bien souvent à être réglée.

L'une des solutions consisterait dans l'attribution d'une carte de circulation militaire à chaque réserviste de la Garde nationale afin de faciliter leurs déplacements en métropole, notamment pour rejoindre leur lieu d'affectation.

À l'image des aides proposées aux réservistes pour l'attraction de ces postes, l'attribution d'une carte de circulation serait

certainement un élément de motivation et de disponibilité supplémentaire pour les volontaires de la garde nationale.

C'est pourquoi elle lui demande si une telle solution serait envisageable par le ministère et quelle est l'estimation totale du coût annuel que pourrait représenter une telle mesure.

Réponse publiée le 16 avril 2024

La carte de circulation militaire permet aux militaires de bénéficier d'une réduction tarifaire sur les trajets ferroviaires qui est historiquement liée à la condition militaire. Elle est une forme de compensation des obligations et sujétions propres à l'état militaire, en particulier la sujétion de disponibilité en tout temps et tout lieu et d'adaptation aux contraintes imposées par les nombreuses mutations qui jalonnent les carrières militaires.

S'agissant des réservistes, l'article R. 4221-9 du code de la défense dispose que « chaque période couvre des services effectifs continus et fait l'objet d'une convo-

cation qui ouvre droit aux indemnités de déplacement temporaire, à l'aller et au retour, entre le domicile du réserviste et son lieu d'affectation ».

En pratique, pour ne pas avancer de frais de transport ferroviaire, le réserviste peut commander des e-billet SNCF pris en charge directement par l'administration, sur le portail internet des réservistes ROC. À défaut, il peut se faire rembourser intégralement des frais de transport ferroviaire engagés dans le cadre de l'indemnisation des déplacements temporaires.

Ces frais sont également pris en charge par l'État si le réserviste est appelé à effectuer un déplacement de service en cours de convocation, comme le prévoit l'article 1^{er} du décret n° 2009-545 du 14 mai 2009 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel militaire.

La situation particulière des réservistes est donc déjà prise en charge et une extension de la carte de circulation militaire ne répond donc pas à un besoin identifié. ■



RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE COMBATTANT

Question écrite n° 12155 (Assemblée nationale)

17 octobre 2023 – M. Boris Vallaud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, sur la reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens combattants en Afrique du Nord, à égalité avec ceux des conflits précédents, comme prévu par la loi du 9 décembre 1974.

Nés de 1932 à 1944, les anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, appelés à l'âge de 20 ans, ont vécu la Seconde Guerre mondiale, l'occupation et les pri-

ventions. La majorité d'entre eux a partici-

pé aux combats au Maroc, en Tunisie et en Algérie pour assurer des missions de maintien de l'ordre, de pacification et de guerre. 30 000 d'entre eux sont morts, 250 000 ont été blessés dans ces conflits, nombreux ont été malades, traumatisés et ont rencontré des difficultés d'adaptation et d'insertion sociale et professionnelle.

En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement quant à une reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Réponse publiée le 19 mars 2024

Tous les militaires des armées françaises

(militaires de carrière, appelés, rappelés, maintenus) ayant participé aux combats en Afrique du Nord, sont éligibles aux dispositifs de reconnaissance prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) qui peuvent notamment ouvrir droit à la carte du combattant et au titre de reconnaissance de la Nation (TRN) depuis la promulgation de la loi du 9 décembre 1974 auquel fait justement référence l'honorable parlementaire.

Aux termes des articles L 311-1, L 311-2 et R 311-9 du CPMIVG, ont vocation à la qualité de combattant les militaires et les civils ayant participé à la guerre d'Algérie ou aux

combats au Maroc et en Tunisie, et ayant servi pendant 90 jours en unité combattante ou pris part à neuf actions de feu ou de combat collectives, ou à cinq actions de feu ou de combat individuelles.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, la qualité de combattant était également reconnue aux militaires qui totalisaient 4 mois de présence sur les territoires concernés, sans obligation d'avoir appartenu à une unité combattante. Cette durée a été abaissée à 112 jours par le décret n° 2023-1215 du 20 décembre 2023. Le TRN a été créé par la loi de finances pour 1968 pour les militaires ayant pris part pendant 90 jours aux opérations d'Afrique du Nord, à une époque où ces opérations n'ou-

vraient pas droit à la carte du combattant. Ses conditions d'attribution sont prévues par le CPMIVG.

L'article D. 331-1 dudit code précise en particulier que le TRN est délivré aux militaires des forces armées françaises et aux personnes civiles ayant servi pendant au moins 90 jours dans une formation ayant participé aux opérations et missions mentionnées aux articles R. 311-1 à R. 311-20 du même code (opérations menées entre 1918 et 1939, guerre 1939-1945, guerres d'Indochine et de Corée, guerre d'Algérie, combats en Tunisie et au Maroc et opérations extérieures) ou ayant séjourné en Indochine entre le 12 août 1954 et le 1^{er} octobre

1957 ou en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964.

Il convient également de rappeler que l'ensemble des décorations officielles françaises ont pu être décernées à des appelés du contingent, au même titre qu'aux militaires de carrière, dans la mesure où ils remplissaient les conditions requises.

Enfin, trois journées nationales d'hommage ou de souvenir sont consacrées aux victimes civiles et militaires, aux morts pour la France et aux combattants : le 19 mars, le 25 septembre et le 5 décembre. Les anciens combattants de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc sont donc bien pleinement reconnus depuis 59 ans. ■



ENGAGEMENT DES JEUNES PORTE-DRAPEAUX DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES DE FRANCE

Question écrite n° 15265 (Assemblée nationale)

20 février 2024 – Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, sur l'engagement des jeunes porte-drapeaux des associations patriotiques de France.

Comme leurs aînés, ils jouent un rôle fondamental dans la pérennité de la mémoire collective nationale. Ils véhiculent, au moyen de leur drapeau tricolore, un message porteur de paix, de fraternité et raniment le souvenir de toutes celles et ceux qui se sont sacrifiés pour sauvegarder l'honneur et la liberté de notre patrie.

Malheureusement, la présence de jeunes porte-drapeaux est généralement plus faible et moins régulière que celle de leurs aînés. Si leur engagement peut être salué dès leurs 16 ans par le diplôme d'honneur des porte-drapeaux, il semble cependant nécessaire de renforcer cette distinction en prenant en compte notamment l'ancienneté de service.

En conséquence, elle souhaite savoir si le Gouvernement compte encourager l'engagement et la fidélité des jeunes porte-drapeau en créant une nouvelle distinction avec insigne afin qu'il soit plus démonstra-

tif que la lettre de félicitation ou le diplôme d'honneur des porte-drapeaux.

Réponse publiée le 4 juin 2024

Les porte-drapeaux accomplissent, à l'occasion des manifestations patriotiques, une mission hautement symbolique en rendant hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus de tous les conflits contemporains.

Afin d'encourager les vocations et honorer l'engagement des personnes exerçant la fonction de porte-drapeau, le diplôme d'honneur de porte-drapeau souligne la longévité dans l'exercice de ces fonctions. Cette récompense témoigne l'estime de la Nation à l'égard des anciens combattants, des victimes de guerre ou de toute personne portant l'emblème national.

Régi par l'arrêté du 13 octobre 2006 modifié, il est décerné après trois, dix, vingt, trente, quarante, cinquante et soixante années, consécutives ou non, de service de porte-drapeau, en tant que titulaire ou en tant que suppléant. Sa raison d'être est de distinguer la durée des mérites, sans faire de différence entre les catégories de bénéficiaires. Une réflexion est engagée pour mieux reconnaître l'engagement des jeunes porte-drapeaux. Elle débouchera

dans les prochaines semaines.

Une consultation a été menée en mai 2013 concernant la création d'une médaille d'honneur des anciens combattants et des victimes de guerre, laquelle visait à récompenser à leur juste valeur les mérites de l'ensemble des bénévoles du monde combattant associatif. Cette proposition a été rejetée, eu égard à la doctrine voulue et instaurée par le Général de Gaulle, lors de la réforme des récompenses nationales, menée de 1962 à 1963, qui visait à limiter non seulement le nombre d'attributaires de divers ordres, mais aussi celui des décorations elles-mêmes.

Il a été préconisé au contraire de recourir à des propositions d'admission ou d'avancement dans l'ordre national du Mérite, lesquelles comportent de fait systématiquement des profils de bénévoles du monde combattant associatif, en leur qualité de porte-drapeaux et au titre de leurs activités dans le domaine du devoir de mémoire. Par ailleurs, des candidatures sont également appuyées auprès du ministre chargé des sports pour l'attribution de la médaille de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, décoration officielle dédiée aux responsables et aux membres des associations de toute nature. ■

association



ENGAGÉS POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT

Plus proches, plus engagés, plus solidaires.

L'association Tégo est une association à but non lucratif qui œuvre pour la protection sociale complémentaire des militaires.

Pour cela, elle souscrit des contrats de groupe auprès d'assureurs affinitaires qui prennent en charge le risque militaire (prévoyance) et proposent des garanties adaptées aux ressortissants des forces armées et des ministères chargés d'une mission de sécurité.

Dans le même temps, sur ses fonds propres, l'association Tégo assume une mission d'opérateur social au bénéfice de ses adhérents et, plus largement, de la communauté Défense et Sécurité.

Au carrefour des mondes associatif et assurantiel, l'association Tégo agit en complémentarité de l'institution militaire et des assureurs afin de garantir à ses adhérents une protection sociale complémentaire de qualité.

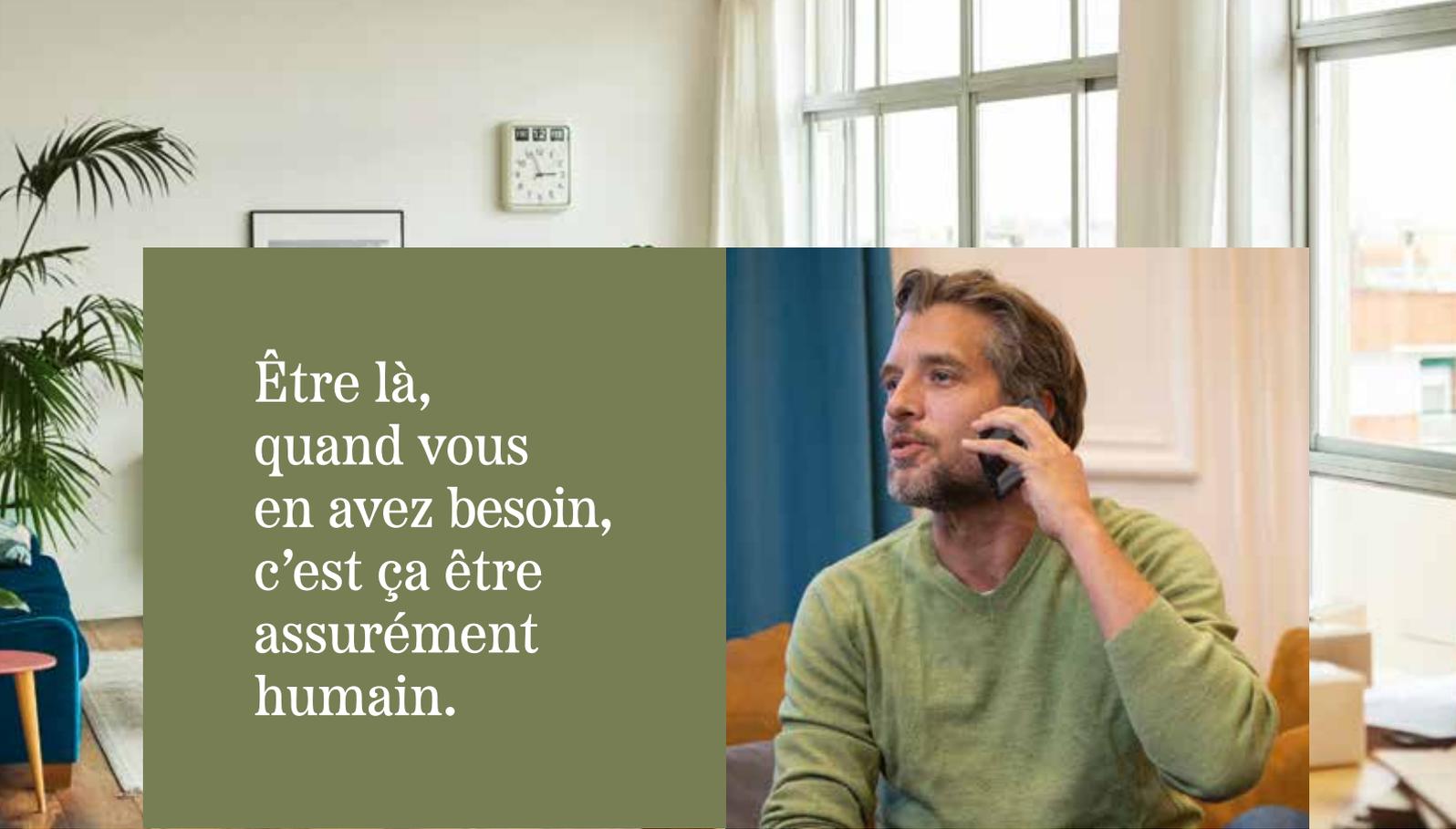
1,2
MILLION
D'ADHÉRENTS

24
ADMINISTRATEURS
BÉNÉVOLES

75
ANS À VOS
CÔTÉS

associationtego.fr





Être là,
quand vous
en avez besoin,
c'est ça être
assurément
humain.

ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

Service inclus dans nos contrats
Auto, Moto et Habitation
24H/24 - 7J/7*



Assurément
Humain

*Service accessible au 0 800 00 12 13 (service et appel gratuits)

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS, PAQUO, Accidents et Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.